

Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



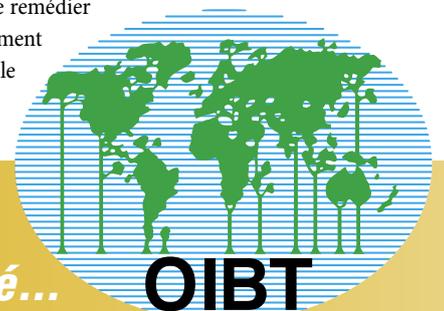
Les systèmes de certification

TOUT le monde parle maintenant de certification. Deux formules en sont avancées. Dans la première, la certification est l'axe autour duquel tourneront les mesures qui seront prises pour mettre un terme à la perte et à la dégradation des forêts du monde. Le bois certifié, affirme-t-on, offre à l'acheteur une garantie qu'il ne contribue pas à la destruction des forêts et à ce nouvel épouvantail qu'est l'exploitation illicite. La certification est une bonne chose, à la fois pour les forêts et les consommateurs, et ses principales difficultés tiennent aux normes adoptées, qui ne sont pas toujours suffisamment rigoureuses. Ce modèle a pour origine les pays développés, qui l'ont dans l'ensemble adopté.

Selon l'autre formule, plus courante dans les pays tropicaux, la certification, même 'volontaire', est un obstacle au commerce et une tentative, par les pays

développés, d'imposer une fois de plus leurs vues aux pays en développement. Pour de multiples raisons, la certification est beaucoup plus difficile à réaliser dans les forêts tropicales naturelles que dans les forêts tempérées et les plantations (moins de sept millions sur les 109 millions d'hectares de forêts tropicales sont actuellement certifiés), et les normes de certification sont trop élevées.

A cheval sur ces deux formules, se trouvent ceux qui estiment que la certification, même si elle ne permet pas de remédier à tous les maux de l'aménagement forestier, peut jouer un rôle positif sous les tropiques. Dans un rapport paru



A l'intérieur ▶ arguments des acheteurs et des organismes de certification ▶ certification et biodiversité...

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Les bois tropicaux face aux enjeux de la certification des forêts	3
Vendre du bois, et non les forêts	6
Mondialisation du PEFC	8
Le défi du développement de la certification	9
Plan d'expansion du Forest Stewardship Council	10
Les systèmes nationaux face aux exigences internationales	12
Certification des forêts et biodiversité	13
Rôle de l'OIBT dans la certification ..	16
Décollage de l'industrie du contreplaqué en Chine	18

Rubriques

La liste des projets OIBT s'allonge ...	20
Rapport de bourse	22
Conférences	24
Récents éditions	26
Quoi de neuf sous les tropiques?	27
Courrier des lecteurs	28
Au tableau d'affichage	29
Décès	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles qui ne sont pas soumis à des droits d'auteur peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT, l'auteur ou le photographe intéressé soit mentionné en tant que source. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Édition, impression et diffusion coordonnées par Anutech Pty Ltd, Canberra, Australie. Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 9.900 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tfu@itto.or.jp
www.itto.or.jp

Couverture Photo: A. Sarre

récentement², Stephen Bass et ses co-auteurs avancent que l'un des plus grands avantages de la certification a été jusqu'à présent de pousser à l'amélioration des politiques forestières, surtout en faisant mieux connaître les possibilités d'aménagement forestier durable et en décentralisant et démocratisant les mécanismes de prise de décisions. D'autres disent que la certification offre une incitation (sinon d'ordre financier, du moins morale) aux communautés, entreprises et forestiers, à rehausser la qualité de leur gestion forestière. Mais le facteur qui a sans doute le plus à lui seul stimulé jusqu'à présent les efforts tendant vers la certification a été son utilité pour la commercialisation des bois; les acheteurs de bois, en particulier, ont constaté qu'elle favorisait une amélioration des rapports avec le mouvement écologiste.

Les progrès de la certification des forêts tropicales ont été lents; Eba'a et Simula (page 3 de cette édition) mettent le doigt sur certains des obstacles, parmi lesquels le manque de souplesse des normes. En effet, affirment-ils, les forêts tropicales sont désavantagées lorsque les normes sont axées sur les résultats finals des pratiques d'aménagement et ne reconnaissent pas d'étapes à franchir avant de réaliser la durabilité. Ils recommandent une approche progressive de la certification, laquelle permettrait sans doute de faire le joint entre les deux formules. Ils suggèrent que le premier stade consiste à prouver que les lois forestières sont respectées.

Le succès d'une telle approche progressive dépend du soutien qu'elle reçoit de la part des divers organismes de certification, parmi lesquels le Forest Stewardship Council (FSC) qui opère à l'échelle mondiale, le Programme pan-européen de certification forestière (PEFC) qui opère à l'échelle régionale et vise à devenir mondial, et les systèmes nationaux tels que ceux créés en Malaisie, en Indonésie et au Brésil. Ces organismes délimitent leurs territoires dans le paysage forestier mondial. Mok (page 10) signale que le FSC a mis en oeuvre un plan d'action stratégique visant, d'ici à 2007, à conduire 30% des forêts du monde à la certification selon les normes FSC et à porter à 15% la part du marché mondial de bois rond détenue par les forêts certifiées. Quant au PEFC, rapporte Gunneberg (page 8), il élabore une procédure en vue d'accréditer

les systèmes nationaux et régionaux hors d'Europe, y compris dans les régions tropicales. Knight (page 6) écrit que la firme B&Q de fournitures pour l'aménagement de l'habitat, qui est aussi un important acteur dans le débat sur la certification, préfère se ranger sous la bannière du FSC. L'Institut d'éco-étiquetage d'Indonésie (page 9) et le Conseil de certification des bois de Malaisie (page 12) préconisent l'un et l'autre une approche progressive de la certification des forêts tropicales, ce à quoi le FSC semble jusqu'à présent résister.

Les tractations des divers acteurs de la certification se poursuivront pendant un certain temps encore, semble-t-il. Le temps—et l'argent—qui lui seront consacrés seront-ils bien dépensés? Leslie et ses co-auteurs estiment que la certification des forêts, sous sa forme actuelle, restera une activité marginale qui aura peu d'influence sur le maintien des valeurs forestières (telles que la biodiversité) dans les forêts tropicales naturelles. L'une des raisons qu'ils invoquent est le déclin réel de la valeur du bois de ces forêts: même à présent, ce bois ne permet pas d'en tirer des revenus suffisants pour faire de l'aménagement forestier durable (ou certifiable) une option attrayante d'occupation des sols, et il semble que cela sera probablement encore moins possible dans l'avenir.

Quoi qu'il en soit, la mise en place de mécanismes efficaces pour la certification des forêts demeure une entreprise utile. Les forêts et plantations tempérées ne peuvent égaler les forêts tropicales et certains des services qu'elles rendent, en particulier la conservation de la biodiversité. Si ces services devaient à l'avenir être commercialisables, la certification serait un moyen de garantir au client qu'il a payé pour exactement ce qu'il avait l'intention d'acheter.

Alastair Sarre
et
Amha bin Buang

¹ Les chiffres des superficies certifiées cités plus haut sont extraits d'un rapport de Richard Eba'a Atyi et Markku Simula (voir page 3) et étaient valables en janvier 2002. En juillet 2002, la superficie totale de forêts certifiées était passée à 130 millions d'hectares.

² Bass, S., Thornber, K., Markopoulos, M., Roberts, S. et Grieg-Gran, M. 2001. Certification's impacts on forests, stakeholders and supply chains. Instruments for sustainable private sector forestry series. Institut international pour l'environnement et le développement. Londres.

Les bois tropicaux face aux enjeux de la certification des forêts

Il y a encore beaucoup à faire avant que la certification ne se généralise dans les pays tropicaux

par Richard Eba'a Atyi¹ et Markku Simula²

¹CRESA

BP 8114, Yaoundé, Cameroun

f 237-238 915

ebaa.atyi@caramail.com

²Indufor Oy, Töölönkatu 11 A

FIN-00100 Helsinki, Finlande

f 358-9-135 2552

indufor@indufor.fi

www.indufor.fi



Certificat incertain: Ce bois de la concession CIB dans le nord du Congo a été certifié par la Fondation Keurhout mais le certificat est actuellement réexaminé. Un projet OIBT mis en oeuvre par la Wildlife Conservation Society et le Gouvernement congolais aide à rehausser les normes de gestion dans la concession. *Photo: E. Müller*

LA CERTIFICATION des forêts se propage rapidement. En janvier 2002, la superficie de forêts certifiées était estimée à 109 millions d'hectares, soit presque quatre fois de plus qu'il y a deux ans et le double de ce qu'elle était l'année dernière. Ce total inclut des superficies accréditées par des tierces parties en vertu de deux systèmes internationaux (celui du Forest Stewardship Council—FSC et le système pan-européen de certification forestière—PEFC) et de systèmes nationaux (Canada, Malaisie, Etats-Unis), ainsi que les forêts pour lesquelles une attestation de la Fondation Keurhout a été délivrée.

Géographiquement, les superficies forestières certifiées ne sont pas uniformément réparties: plus de la moitié se trouve en Europe et près de 40% en Amérique du Nord (Figure 1). Les pays en développement n'en comptent pas plus de 8% du total, dont les trois quarts (6,4 millions d'hectares) dans des pays membres producteurs de l'OIBT. Ce déséquilibre s'est modifié au cours des années: par exemple, en 1996, la part des pays en développement dans le total atteignait 70% (Baharuddin et Simula 1996).

La part de marché des différents systèmes a également changé. Il y a quelques années, toutes les forêts certifiées dans le monde

étaient accréditées par le FSC; or la part de marché de celui-ci est actuellement de 23%, bien inférieure à celle du PEFC (38%). Les systèmes nationaux d'Amérique du Nord (SFI—Sustainable Forestry Initiative, ATFS—American Tree Farm System et CSA—Association canadienne de normalisation) représentent un quart du total mondial. A l'exception de la Malaisie et des certifications approuvées par la Fondation Keurhout, toutes les forêts certifiées dans le cadre de systèmes nationaux sont situées dans le nord. En ce qui concerne le FSC, 19% des superficies certifiées se trouvent dans le monde en développement, soit plus du double de la moyenne mondiale.

Plusieurs pays membres producteurs de l'OIBT se sont attachés à mettre au point leurs propres systèmes nationaux de certification. Les plus avancés sont ceux de l'Indonésie (LEI), de la Malaisie (MTC), du Brésil et du Ghana.

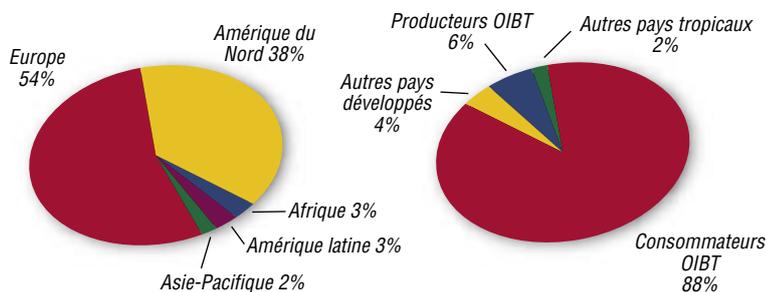
Obstacles au progrès

Contrairement à l'orientation initiale, qui cherchait à "faire la distinction entre le déboisement tropical et la bonne gestion des forêts tropicales" (Bass *et al.* 2001), la certification dans les pays tropicaux producteurs de bois n'a eu, dans l'ensemble, qu'un très faible impact direct. Plusieurs questions doivent être étudiées si l'on veut accélérer les progrès.

Manque de souplesse des normes: une des raisons pour lesquelles si peu de forêts tropicales naturelles ont été certifiées au cours des neuf dernières années est liée au manque de souplesse des normes de performance. Les forêts tropicales, où les efforts déployés pour instaurer l'aménagement forestier durable (AFD) ont débuté récemment et sont souvent loin d'être définitifs, sont désavantagées parce que les normes de certification tendent à se concentrer sur les résultats finals des pratiques d'AFD. Les normes de certification actuelles ne reconnaissent pas que l'AFD puisse être réalisé par étapes. En outre, les normes de certification qui spécifient des types particuliers d'intrants et de technologies peuvent imposer, au

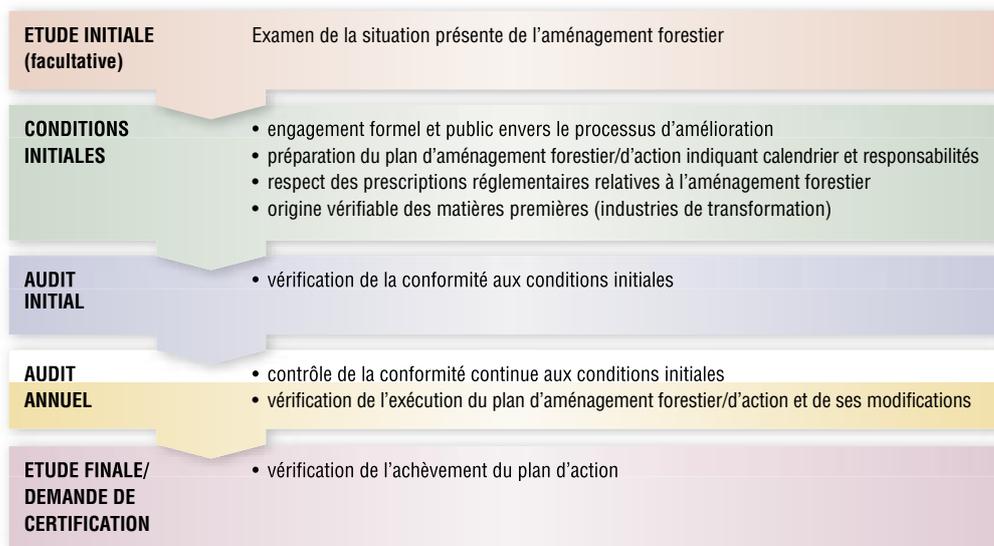
Disproportions régionales

Figure 1: Forêts certifiées par région, janvier 2002



Superficie totale: 109,1 millions d'hectares

Système pour la vérification des progrès réalisés sur la voie de l'AFD



Source: Adapté de Cozannet et Nussbaum (2001)

niveau des coûts, un plus lourd fardeau dans des situations tropicales que dans les pays développés, voire exclure des producteurs n'ayant pas accès aux intrants exigés (Markopoulos 2000).

Méconnaissance du contexte local de l'utilisation des terres: la certification est axée prioritairement sur des unités de gestion forestière et souvent ne tient pas compte d'autres questions d'occupation des sols (telles que le développement de l'agriculture) qui peuvent avoir d'importantes incidences sur les forêts. Par exemple, les plans exhaustifs d'aménagement du territoire à l'échelle du paysage ou des régions peuvent inclure la délimitation de forêts permanentes et celle d'espaces boisés où le développement de l'agriculture sera autorisé. Dans ce cas, seule la forêt permanente entrerait en ligne de compte pour la certification, ce qui ne tiendrait pas compte des efforts destinés à soutenir des pratiques en matière d'utilisation des terres sur une plus grande échelle. La certification n'est pas en mesure de s'intéresser aux causes premières du déboisement, et ce n'est d'ailleurs pas son but.

Conflits et/ou incompatibilité entre cadres juridiques et normes de certification: dans certains cas, il peut y avoir contradiction entre les lois nationales et les normes de certification forestière. Par exemple, la propriété des terres, les droits d'usage des produits et services de la forêt et le partage des responsabilités entre le gouvernement, les habitants et le concessionnaire forestier peuvent être définis localement de telle manière qu'ils ne correspondent pas aux conditions de la certification volontaire. Ce qui peut être jugé 'illégal' aux termes de la loi en vigueur, ou inacceptable par rapport aux normes de certification volontaire, peut encore entrer dans le cadre du droit coutumier et des droits traditionnels des habitants qui vivent dans la forêt ou des riverains.

Les points ci-dessus ne sont que quelques exemples des contraintes à résoudre avant que la certification puisse se répandre à grande échelle sous les tropiques. Les normes locales élaborées par un processus global participatif, dans un cadre international approprié, devraient déboucher sur des exigences en matière d'exécution qui seraient applicables et réalisables par les concessionnaires, les communautés et les autres propriétaires de forêts dans les circonstances particulières des pays.

Options ouvertes aux producteurs de bois tropicaux

La certification des forêts demeure une des questions les plus controversées de la politique forestière internationale parce que c'est un instrument ayant un rapport avec le commerce et que les pays ont le sentiment qu'elle est susceptible

d'influer sur leur compétitivité et leur accès au marché. En particulier, les producteurs de bois tropicaux sont préoccupés par les difficultés auxquelles ils doivent faire face pour obtenir une certification et par l'augmentation prévue des coûts de production, alors que les avantages commerciaux semblent incertains et lointains. Les pays en développement sont dans une situation tout à fait différente de celle des pays développés en ce qui concerne à la fois leurs besoins et possibilités de certification et les ressources dont ils disposent pour mettre à profit la certification. Dans les pays en développement, la certification est souvent considérée comme une exigence supplémentaire du marché, difficile à satisfaire et imposée par les importateurs, et qui peut constituer un obstacle au commerce plutôt qu'une aide à la promotion de leurs exportations.

Dans les domaines où les pays membres producteurs de l'OIBT sont en arrière sur les autres pays, des mesures accélérées et davantage de soutien sont nécessaires pour leur permettre d'avoir accès à la certification et d'en bénéficier. L'élaboration de normes de certification s'est avérée longue et onéreuse. Il existe diverses options qui permettraient de propager la certification dans les pays membres producteurs de l'OIBT:

- i) **la certification des concessions les mieux aménagées par rapport aux conditions de la norme générique du FSC dans les cas où les conditions préalables nécessaires sont réunies:** il en existe déjà un certain nombre d'exemples mais l'expérience donne à penser que les progrès seront probablement lents et que l'impact sur l'AFD restera limité;
- ii) **l'élaboration de normes de certification nationales:** ce travail devrait répondre aux prescriptions internationales définissant ces normes. Aux fins de la commercialisation, les normes devraient pouvoir être reconnues par les acheteurs et, par la suite également, par un système international approprié. Pour l'instant, le FSC offre le seul moyen de reconnaissance internationale, ce qui signifie que la structure de la norme nationale devrait rigoureusement se conformer à la structure des principes et critères du FSC et que le système devrait respecter les règles du FSC relatives aux initiatives nationales. La Bolivie est un exemple où une norme nationale accréditée par le FSC a donné des résultats satisfaisants.
Si l'approche du FSC ne peut être adoptée dans un pays particulier, d'autres filières sont accessibles, telles que celle de la Fondation Keurhout des Pays-Bas—comme cela se produit en Malaisie et dans le bassin du Congo. Dans ce cas particulier, les avantages directs du marché seraient liés aux exportations vers le marché hollandais. Le PEFC prévoit également de reconnaître des systèmes non européens, bien qu'aucune accréditation de ce type n'ait encore été accordée (voir l'article de la page 8);
- iii) vu les incertitudes liées à l'option (ii)—dans le cas du FSC, l'absence de politiques fermes et de règles claires sur l'accréditation d'autres systèmes, les longues périodes nécessaires pour la consultation, etc.—**les pays peuvent envisager la mise au point de systèmes régionaux** (tels que la certification pan-africaine prévue; voir page 11), inspirés de l'ensemble des critères et indicateurs OIBT/régionaux de l'AFD.

Dans le cas du système pan-africain, les principes, critères et indicateurs harmonisés OAB/OIBT peuvent servir de cadre commun à une norme de certification nationale ou régionale. Cette approche est exigeante, parce qu'il faudrait établir une structure de gestion adéquate mais, en revanche,

le système régional réduirait la prolifération des systèmes nationaux qui risqueraient autrement de se faire jour. Toute norme et tout mécanisme pourraient être adaptés aux conditions et aux besoins locaux.

En dehors de l'Afrique, l'approche régionale a été suggérée pour l'ANASE, les pays d'Amérique centrale et andins, mais ces initiatives n'ont pas mené à des mesures concrètes. Actuellement, le système pan-africain semble bénéficier du soutien le plus fort.

En raison des faiblesses au niveau de l'organisation et des capacités, les approches stratégiques ci-dessus n'ont pas abouti à l'expansion rapide de la certification dans les pays membres producteurs de l'OIBT. Il conviendra sans doute de faire davantage pour en élucider les forces et les faiblesses, leur faisabilité dans les conditions locales, et l'acceptabilité des résultats sur les principaux marchés exigeant une certification.

Approches par étapes

Plusieurs propositions ont été formulées par différents forums en faveur d'approches par étapes qui tiendraient compte des progrès réalisés en direction de l'AFD par les pays producteurs en développement. Ces propositions ont été motivées non seulement par l'extrême rigueur des conditions imposées par le FSC, ce qui a entraîné la lenteur avec laquelle le système s'installe dans les forêts tropicales naturelles, mais aussi par l'absence d'autres options.

Est venue s'y ajouter une nouvelle contrainte, à savoir l'importance croissante que l'on attache à la lutte contre les coupes et le commerce illicites. Certains pays consommateurs ou acheteurs ont adopté des politiques spécifiant que les produits bois doivent provenir de sources durables et/ou légales. La question de savoir comment définir la légalité n'est pas traitée ici mais ces politiques reconnaissent habituellement à deux 'niveaux' la qualité de la gestion forestière et des approvisionnements en bois. La conformité aux prescriptions des lois est inhérente à toutes les normes de foresterie, lesquelles sont plus complètes et souvent plus sévères que la loi. En ce qui concerne le commerce et l'industrie, le contrôle de l'origine des matières premières et de sa 'légalité' fait partie de la vérification opérée par la filière bois. La certification de la filière, cependant, ne signifie pas nécessairement la pleine vérification de l'origine du bois si elle n'est pas assortie d'un certificat de qualité (et de légalité) du régime de gestion forestière dans le cadre duquel le bois a été prélevé. Par conséquent, le détenteur d'un certificat de filière peut être impliqué (intentionnellement ou non) dans le négoce de bois illégalement obtenu.

Etant donné la gravité de la récolte et du commerce illicites de bois tropical (voir, par exemple, AFT 10/1), il serait possible de profiter des synergies entre un plus grand respect des lois et la certification grâce à une approche par étapes. Un premier pas pourrait consister en une vérification du respect des lois, avec introduction progressive d'autres éléments de l'AFD. Ce type d'approche par étapes serait fondé sur des protocoles particuliers correspondant aux divers éléments de l'AFD mais les procédures de vérification seraient identiques à celles d'évaluations 'complètes' à des fins de certification. Cette approche permettrait aux postulants de faire valoir les progrès réalisés en vue d'obtenir une certification pleine et entière. Leurs demandes seraient toujours basées sur une vérification extérieure.

En aménagement forestier, le concessionnaire ou l'aménagiste est tenu, s'il veut réaliser la durabilité, de respecter tous les éléments spécifiés dans les normes d'AFD. Ces éléments peuvent être formulés en modules opérationnels, tel que suggéré par Cozannet et Nussbaum (2001; voir l'encadré ci-contre). En foresterie de concession à grande échelle, le plan de gestion forestière est la composante essentielle du système de gestion qui s'appuie sur un inventaire et une délimitation adéquats du domaine forestier permanent (par exemple, voir OIBT 1998). C'est une exigence également reconnue par de nombreux pays producteurs, qui ont révisé ou institué des conditions minimales légales pour les inventaires et les plans de gestion. Une bonne planification de l'aménagement est une condition fondamentale de tous les systèmes de certification.

La Fondation Keurhout a également appliqué une approche par étapes dans certaines concessions africaines. Dans l'audit initial, l'état présent de la gestion forestière est établi selon cinq principes Keurhout (voir www.stichtingkeurhout.nl). Un plan d'action est alors préparé, pour combler les lacunes et définir les actions correctives nécessaires. Un organisme extérieur vérifie ultérieurement l'exécution du plan d'action lors de visites de contrôle.

L'approche par étapes en est encore au stade de l'étude conceptuelle mais elle offre une option attrayante pour les entreprises qui doivent démontrer à leurs clients qu'elles progressent sur la voie de l'AFD et que ces progrès sont vérifiés. Cozannet et Nussbaum (2001) énumèrent un certain nombre de questions qui doivent être abordées si l'on veut justifier les affirmations du marché durant le processus:

- qui devrait effectuer les vérifications et les audits;
- le type d'affirmations pouvant être faites;
- l'assurance d'un degré de transparence adéquat;
- le potentiel de conflit d'intérêts entre les fonctions de conseil et de vérification; et
- le rapport avec la certification.

L'approche par étapes peut prendre diverses formes et mérite d'être examinée plus avant, en particulier dans l'optique des producteurs de bois tropicaux.

Soutien de l'OIBT

L'OIBT a contribué de manière significative à mettre en place un cadre approprié de politiques en la matière, un assortiment d'outils et un appui direct sur le terrain en vue de promouvoir l'AFD (voir page 16). Toutefois, le rôle de l'Organisation dans la promotion de la certification des forêts tropicales est encore mal défini au-delà du renforcement des capacités. Les pays consommateurs membres de l'OIBT ont préconisé un rôle essentiellement plus limité, tandis que les membres producteurs tendent à souligner qu'elle devrait avoir un rôle plus actif. La question mérite un examen plus approfondi si l'on veut tirer entièrement parti de la certification en tant qu'outil potentiel pour favoriser l'AFD et démontrer de manière crédible les progrès réalisés vers ce but dans les pays producteurs membres de l'OIBT.

Références

- Cozannet, N. & Nussbaum, R. 2001. *A System for Modular Verification of Progress*. Technical Working Group Report, 27th July 2001. Draft for Review.
- Baharuddin, H.G. & M. Simula. 1996. *La certification des bois en transition: Etude sur le développement de systèmes de certification pour tous les bois et produits dérivés objets d'un commerce international*. Conseil international des bois tropicaux. Document xxiii/8.
- Bass, S., K. Thornber, M. Markopoulos, S. Roberts & M. Grieg-Gran 2001. *Certification's Impacts on Forests Stakeholders and Supply Chains*. IIED, Londres.
- Markopoulos, M. 2000. *The Role of Certification in Supporting Community-based Forest Enterprise (CFE) in Latin America*. Université d'Oxford. Thèse de doctorat.
- OIBT 1998. *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. OIBT, Yokohama.

Vendre du bois, et non les forêts

La chaîne de détail B&Q exige le label FSC, mais veut que tous les systèmes de certification tiennent davantage compte des besoins des détaillants

par Alan Knight

Chef, Responsabilité sociale

B&Q Kingfisher*

NW House

119 Marylebone Road

Londres, Royaume-Uni

NW1 5PX

LORSQUE je me penche sur la complexité du débat actuel que suscite la certification, et sur la ferveur bornée avec laquelle divers points de vue sont avancés, je me dis parfois que nous devons prendre du recul et faire le bilan de ce que nous essayons tous de réaliser. En considérant trop strictement le détail, il est facile de nous convaincre que nous attendons tous des choses différentes des mêmes processus de certification. Et, dans un certain sens, c'est vrai mais, si nous prenons le temps de les reconnaître, il existe également de nombreux points communs. Laissez-moi donc essayer d'expliquer l'angle sous lequel un acheteur voit la certification.

Nous devrions commencer par admettre que la certification des bois est encore un concept relativement nouveau. Aussi récemment qu'en 1991, B&Q n'avait aucune information exacte sur l'origine de son bois, et encore moins sur la façon dont il était produit. Lorsqu'un journaliste nous demanda combien de bois tropical nous avions en stock, le signal d'alerte a sonné. Plus nous nous posions de questions et plus nous en posions à nos fournisseurs, plus cette alarme se faisait insistante. Rien que B&Q avait, sur ses produits, plus de 25 étiquettes différentes, qui cherchaient toutes à rassurer sa clientèle que nos produits provenaient de forêts rationnellement aménagées. Mais en vain! La seule chose qui allait nous rassurer à un degré raisonnable, et offrir également une garantie à nos clients, c'était un processus indépendant et crédible de certification. C'est pourquoi nous nous sommes aussi activement investis dans la création du Forest Stewardship Council (FSC).

Dans un avenir prévisible, le FSC et le PEFC se feront sans doute activement concurrence, et ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose.

Dix ans d'expérience commerciale n'ont rien changé à notre conviction: le FSC est le meilleur des systèmes de certification. Mais nul qui connaisse B&Q (ou Kingfisher, la maison mère) ne peut avoir quelque doute que ce soit sur les raisons qui nous ont poussés à soutenir le FSC. Notre décision n'a rien de sentimental ou rien à voir avec la force de l'habitude, mais elle est fondée sur la réalité commerciale inéluctable que le FSC est le régime le plus adapté à nos besoins actuels. Ces besoins sont résumés dans notre politique d'achat des bois:

Continuer à établir la confiance de nos clients en leur garantissant que tous nos produits de bois et de papier proviennent soit de forêts dont la bonne gestion a été prouvée, soit de matériaux recyclés, et continuer ainsi à vendre davantage et à renforcer la fierté que nous éprouvons pour notre chaîne d'approvisionnement toute entière.

Le FSC donne à nos clients, à nos acheteurs et aux acheteurs de nos fournisseurs, trois éléments majeurs les rassurant:

- la simplicité d'un seul label: aucun des groupes énumérés ci-dessus n'a le temps ou l'ensemble d'aptitudes requises pour apprécier les différents labels;
- un label qui représente des normes élevées de foresterie et d'audit: les normes se trouvent au cœur d'un système de certification, et nous sommes convaincus que la norme du FSC répond à toutes les préoccupations que nos clients veulent que nous ayons; et
- un label vigoureusement soutenu par les ONG écologistes.

C'est pour toutes ces raisons que nous continuons à spécifier que le bois doit porter le label FSC, bien que cela limite la liberté de choix que nous préférierions avoir lorsque nous cherchons de nouveaux produits dans le monde. Mais ce n'est pas là ce que nous reprochons le plus à la certification. La vraie difficulté tient au fait que, parmi un trop grand nombre de systèmes existants, aucun n'est suffisamment axé sur le produit.

Nous achetons du bois et nous vendons des produits en bois, et non pas les forêts, et nous voudrions que les systèmes de certification fassent preuve de s'intéresser bien davantage aux besoins des détaillants. Ainsi, par exemple, l'occasion a été manquée d'étendre la certification aux matériaux jetés par le consommateur. A B&Q, nous avons dû ôter le label FSC de certains de nos produits parce que la teneur en matières recyclées était trop élevée. Nous apposons dans ce cas un autre label, ce qui sème la confusion chez nos acheteurs et nos clients quant à la meilleure option: choisir un contenu élevé de matières recyclées ou un contenu élevé de matières issues d'une bonne foresterie? L'approche axée sur le consommateur doit permettre d'inclure les deux dans un même système de certification.

Nous reconnaissons également que le FSC n'est pas entièrement bien vu dans certains secteurs de l'industrie, en général parce qu'ils préfèrent travailler avec le Conseil pan-européen de certification forestière (PEFCC). Ce dernier n'est pas actuellement reconnu par B&Q comme offrant un système acceptable pour valider le bois de forêts bien aménagées. Dans un monde idéal, ces deux organismes 'cadres' fusionneraient ou parviendraient à un certain accord de reconnaissance mutuelle. Mais ni l'une ni l'autre de ces solutions n'interviendra prochainement.

Dans un avenir prévisible, le FSC et le PEFC se feront sans doute activement concurrence, et ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Regrouper les deux systèmes n'éliminerait pas leurs imperfections respectives. Les maintenir séparés favorisera la concurrence, réduira au minimum la bureaucratie et pourrait les amener à davantage tenir compte du consommateur dans leurs opérations. Il convient également de signaler que ceux qui préconisent le plus la reconnaissance mutuelle sont également ceux qui tendent à dire qu'un monopole serait défavorable.

En dehors de ces deux systèmes 'cadres', il existe toutes sortes d'autres systèmes de certification, assortis d'un éventail de normes et de procédures d'audit. C'est regrettable, improductif et prête à confusion, mais surtout pour les entreprises qui n'ont pas pris de décision stratégique claire sur les raisons qui les poussent à demander des bois certifiés. Ceux qui exigent la certification simplement pour s'en réclamer, plutôt que pour donner une garantie spécifique sur des points particuliers à des fins précises, ne méritent aucune sympathie.

L'existence de plusieurs systèmes de certification ne pose pas de problème pour B&Q. En 2001, 75% de son bois était certifié par le FSC, 20% par le système finlandais et 10% pourrait entrer dans la catégorie de 'travail en cours'. Cette dernière catégorie est potentiellement la plus intéressante. B&Q pense qu'en collaborant étroitement avec les forêts qui ne sont pas certifiées par le FSC mais qui sont sur le point d'obtenir une certification, elle créera des incitations commerciales à la

*Kingfisher est installé au troisième rang mondial des grands détaillants de fournitures pour l'aménagement de l'habitat. Ce groupe a ouvert des magasins B&Q et Castorama dans plusieurs pays: Royaume-Uni, France, Pologne, Chine, Province chinoise de Taiwan et Canada.

certification des forêts et se garantira des sources durables de bois. Au Viet Nam, par exemple, B&Q travaille avec une société appelée Scancom, qui la fournit en bois dur pour la fabrication de meubles de jardin, tout en exécutant un programme de développement en vue d'obtenir une certification du FSC en tant que membre du Tropical Forest Trust (TFT; voir l'encadré ci-dessous)

À un moment où il est encore difficile d'obtenir des bois tropicaux certifiés par le FSC, et où il est de plus en plus exigé des entreprises qu'elles fassent preuve de responsabilité dans leurs opérations, le système TFT et le programme d'appui à la certification mis en place par le SGS (un organisme de certification) sont tout à fait judicieux et méritent d'être soutenus. Dans l'un et l'autre cas, il doit y avoir un plan d'action contrôlé par des tiers stimulant une amélioration continue sur la voie de la certification.

Il est difficile de prévoir comment le marché pour la certification évoluera. J'ai le sentiment que le FSC et le PEFC resteront les acteurs dominants, chacun assumant progressivement des identités distinctives et accréditant un éventail de systèmes de certification différents. La large base de soutien dont jouit le FSC en fera la marque la plus forte, fondée sur des normes élevées adaptées à des produits bien en vue, de même que sur le fait que le FSC est bien connu du public. Je pense que le PEFC trouvera probablement son rôle essentiel sur des marchés moins pointilleux, en garantissant la conformité aux normes nationales. Il peut également y avoir un créneau pour des systèmes de certification à des niveaux encore plus élevés que celui du FSC, peut-être sous la bannière 'organique'.

C'est à dessein que B&Q n'indique pas les moyens qu'elle emploiera pour matérialiser ses intentions

de rendre le bois issu de forêts bien aménagées plus compétitif que le bois issu d'une foresterie mal venue ou inconnue. Nous continuerons à prendre part au débat sur la certification et à faire ce que nous pouvons pour influencer son cours. Mais nous travaillerons aussi, de manière souple, avec n'importe quel système qui semblerait le plus susceptible de nous aider à atteindre nos vrais objectifs. Un système de certification 'parfait' aurait les caractéristiques suivantes:

J'ai le sentiment que le FSC et le PEFC resteront les acteurs dominants, chacun assumant progressivement des identités distinctives et accréditant un éventail de systèmes de certification différents.

- clairement axé sur le produit, le rendant sensible aux besoins réels des acheteurs;
- label unique, pour faciliter l'identification et la commercialisation;
- normes élevées mais réalistes, couvrant tous les points clés;
- accepté par tous les groupes de parties prenantes, y compris l'appui positif des ONG (parce que nos clients ont confiance en leur jugement);
- excellente filière forêt-bois afin de maintenir la crédibilité et de donner des garanties;
- fiabilité indiscutable;
- coûts minimaux; et
- acceptation du bois recyclé sur un pied d'égalité.

Il serait intéressant de savoir ce que d'autres participants de la filière bois indiqueraient dans cette liste. J'ai le sentiment qu'il n'y aurait pas beaucoup de points de désaccord. Ce serait sans doute une première étape qui permettrait de reconnaître le but commun que nous partageons: accroître la compétitivité du bois par rapport à d'autres matières premières, vendre effectivement plus de bois, et faire en sorte que tout ce bois provienne de forêts rationnellement aménagées.

Le Tropical Forest Trust

Formé par un groupe de sociétés 'nordiques' (six détaillants de meubles de jardin et leurs fournisseurs) en août 1999, le Tropical Forest Trust (TFT) est une société d'investissement morale à but non lucratif qui gère les investissements de ses membres (actuellement 18) pour aider les aménagistes de forêts tropicales à s'acheminer pas à pas vers la certification FSC. Les membres du TFT adressent leurs programmes de fourniture de bois aux forêts qui bénéficient de l'assistance du TFT parce qu'ils savent que leur aménagement vise à obtenir la certification du FSC.

Depuis sa création, le TFT:

- a lancé trois projets d'aménagement forestier en Asie du Sud-Est;
- a obtenu la certification du FSC pour son projet dans l'Etat de Perak (Malaisie péninsulaire);
- a rationalisé les filières d'approvisionnement de ses membres après avoir suivi et fait rapport sur le fonctionnement des systèmes de la chaîne de responsabilité dans 35 usines de transformation du bois au Viet Nam;
- a aidé ses membres à augmenter le volume de bois certifié par le FSC passant par leurs filières d'approvisionnement en facilitant les contacts avec les sources de bois déjà

certifiées par le FSC;

- a financé l'évaluation préliminaire par le FSC d'un projet de foresterie villageoise en RDP lao et a soutenu le processus d'exécution intégrale de mesures correctives;
- a parrainé des ateliers nationaux FSC au Cambodge et en Malaisie et a soutenu des exercices analogues en RDP lao et en Indonésie;
- a financé en Malaisie la participation d'autochtones à des ateliers afin de les sensibiliser à ce qu'est la certification par le FSC; et
- a soutenu des activités de formation plus poussées destinées aux gestionnaires de forêts tropicales.

Le TFT a mis au point un plan stratégique de trois ans fixant des cibles pour continuer à aider ceux qui interviennent dans l'aménagement des forêts tropicales à suivre le processus de certification du FSC.

Adapté du plan de triennal 2001 du TFT.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter www.tropicalforesttrust.com, ou contacter Scott Poynton au site s.poynton@tropicalforesttrust.com

Le Conseil du PEFC étend son influence au delà de l'Europe pour inclure des systèmes mis au point en fonction d'autres régimes d'aménagement forestier durable

par Ben Gunneberg

Secrétaire général

Conseil du PEFC

17 rue des Girondins
L-1626 Luxembourg

t 352-2625 9059

f 352-2625 9258

pefc@pt.lu
www.pefc.org

LE CONSEIL pan-européen de certification forestière (PEFC) est une organisation indépendante non gouvernementale sans but lucratif, qui vise à promouvoir la certification indépendante par une tierce partie de l'aménagement forestier respectueux de l'environnement, économiquement viable et socialement bénéfique. A cet effet, il encourage les systèmes de certification forestière de tierces parties indépendantes ou élaborés par des groupes de parties prenantes, qu'ils soient nationaux ou régionaux, et qui sont fondés sur des politiques d'action visant à promouvoir l'aménagement forestier durable, telles que la définition des Critères et Indicateurs de l'aménagement durable de l'OIBT, différents processus (Montréal, Tarapoto, Proche Orient, Lepaterique, Zones arides africaines, Zones arides asiatiques, Conférence ministérielle sur la protection des forêts d'Europe—CMPFE, connue aussi sous le nom de Processus d'Helsinki), en tenant compte également de l'initiative conjointe de l'Organisation africaine du bois et de l'OIBT. Le PEFC fournit un cadre et un accord général de reconnaissance mutuelle de systèmes de certification forestière nationaux indépendants mis au point dans cet esprit.

Le PEFC est le système de certification le plus répandu dans le monde, les superficies certifiées dans le cadre de douze mécanismes accrédités couvrant plus de 43 millions d'hectares. Ces superficies augmentent rapidement (voir le tableau et la base de données interactive sur www.pefc.org). Le PEFC a prévu un logo attestant l'origine des produits à base de bois conformes à ces mécanismes.

Le PEFC ne concerne pas seulement l'Europe

Depuis la création du PEFC, il y a trois ans, le nombre des mécanismes représentés au Conseil est passé de neuf à 19, y compris trois d'Amérique du Nord (la norme d'aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation, la Sustainable Forestry Initiative et l'American Tree Farm Initiative) qui solliciteront tous une accréditation dans un proche avenir. Cette année, trois mécanismes non européens de plus, de l'Australie, du Chili et de la Malaisie, ont déposé des demandes d'adhésion et d'autres demandes sont attendues.

Le Conseil du PEFC a été créé sur la base de certains principes fondamentaux qui risquaient d'être érodés par d'autres efforts déployés pour encourager l'aménagement forestier durable. Ces principes comprennent, entre autres:

- respect des politiques régionales visant à promouvoir l'aménagement forestier durable et application de leurs dispositions comme base pour l'élaboration des normes de certification;
- soutien du principe de subsidiarité pour chaque pays et encouragement d'une approche à partir de la base pour l'élaboration par plusieurs parties prenantes de normes de certification basées sur les processus politiques régionaux, en vue d'assurer la participation à long terme des utilisateurs des systèmes et de la société en général;
- respect des principes démocratiques propres à chaque pays dans l'élaboration, avec la large participation des parties prenantes, de systèmes de certification nationaux qui peuvent être délivrés par des organismes de certification accrédités par des organismes certificateurs nationaux, lesquels sont indépendants des organismes élaborant les normes et des titulaires des systèmes; et
- séparation réelle entre les organismes chargés de fixer les normes et ceux qui procèdent aux évaluations et délivrent le certificat final, afin de garantir l'indépendance totale et l'impartialité de la prise des décisions en matière de certification.

PEFC et indépendance

Un nombre croissant de parties prenantes dans tous les pays du monde veulent que les mécanismes de certification qu'ils développent soient véritablement indépendants et correspondent aux réalités politiques, culturelles, économiques et écologiques de leur pays particulier. Une simple question permet de vérifier l'indépendance de n'importe quel processus de reconnaissance mutuelle ou d'accréditation: le mécanisme national peut-il demeurer totalement opérationnel si ses titulaires décident de se retirer d'un processus de reconnaissance mutuelle ou d'accréditation? Dans le cas de l'accord général du PEFC, la réponse est sans équivoque affirmative. S'il était décidé de retirer un mécanisme national du Conseil du PEFC, le recours à des certificateurs indépendants accrédités par des organismes d'accréditation nationaux garantirait la poursuite du fonctionnement intégral. Ce ne serait pas le cas, par exemple, si le Conseil du PEFC devait être un organisme d'accréditation. Cette indépendance exige une approche responsable et mûre pour tous les mécanismes (et de la part des parties prenantes) représentés dans un accord général de reconnaissance mutuelle.

La plupart des mécanismes actuellement représentés au Conseil du PEFC se sont développés à partir du processus de la CMPFE et ont été évalués par rapport aux directives pan-européennes pour une gestion forestière durable au niveau opérationnel (PEOLG). Malheureusement, plusieurs autres mécanismes régionaux n'ont pas encore produit d'équivalent à ces directives; il est néanmoins bon et correct que les systèmes nationaux soient évalués par rapport aux processus régionaux employés pour les développer.

Approuvé et certifié

Superficies de forêt certifiées par des mécanismes accrédités par le Conseil du PEFC, juillet 2002

Mécanisme	Superficie certifiée (hectares)
Mécanisme autrichien de certification forestière	3 924 000
Mécanisme belge de certification forestière	–
Mécanisme tchèque de certification forestière	–
Mécanisme finlandais de certification forestière	21 910 000
Mécanisme français de certification forestière	239 989
Mécanisme allemand de certification forestière	5 584 592
Mécanisme letton de certification forestière	8000
Normes des forêts norvégiennes et mécanisme de certification	9 352 000
Mécanisme espagnol de certification de l'AFD	86 690
Mécanisme suédois de certification forestière	2 052 115
Mécanisme suisse de certification du label Q	64 574
Mécanisme britannique de certification de l'AFD	–
Total	43 221 960

Suite ci-contre ►

Le défi du développement de la certification

Une approche par étapes serait le meilleur moyen de faire des progrès plus rapides

par **Dradjad Wibowo**

Directeur exécutif

Institut indonésien d'éco-étiquetage (*Lembaga Ekolabel Indonesia* – LEI)

Jalan Taman Malabar 18
Bogor 16151, Indonésie

t 62-251-340744

f 62-251-321739

mei@indo.net.id

www.lei.or.id

POUR de nombreux pays tropicaux en développement, la certification forestière n'a rien d'une mince affaire. De nombreux facteurs sociaux, politiques, écologiques et économiques sapent les efforts qu'ils consacrent à s'acheminer vers l'aménagement forestier durable (AFD). Dans la plupart des cas, ces facteurs sont très complexes, entremêlés et extrêmement difficiles à résoudre. En conséquence, les parties prenantes du domaine forestier dans ces pays doivent s'investir bien davantage pour réaliser l'AFD que ne le font leurs contreparties dans le monde tempéré et développé.

Ces difficultés ne sont pas bien appréhendées dans les pays consommateurs (développés). C'est regrettable, étant donné la prédominance des pays développés dans le débat sur la fixation des normes et des valeurs de l'AFD et du fait également que la crédibilité et l'acceptation internationale des systèmes de certification sont dans la plupart des cas déterminées par les ONG de ces pays.

En matière d'AFD, les pays en développement sont distancés de loin par les autres (voir page 3). Un large fossé sépare le niveau actuel d'aménagement forestier et ce qu'exigent les normes de certification de l'AFD. Cela n'est pas entièrement la faute de mauvaises pratiques d'exploitation forestière: l'écart tient en partie à des facteurs externes qui échappent au contrôle du détenteur de concession forestière. Par exemple, la question des conflits portant sur la tenure des terres est devenue l'un des principaux obstacles à l'AFD. Les litiges entre concessionnaires ou propriétaires de forêts et communautés locales, qui ne sont pas rares, résultent souvent de défauts des politiques gouvernementales en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles. Ce problème est exacerbé par le fait que les pays en développement n'ont souvent pas l'infrastructure institutionnelle nécessaire pour arbitrer et résoudre ces conflits. En Indonésie, par exemple, pratiquement toutes les zones forestières font l'objet de contestations. L'administration Soeharto réprimait souvent les communautés locales et violait leurs droits aux terres forestières. De nos jours, c'est l'inverse qui se produit. On trouve partout, de Sumatra aux îles de Papouasie, des communautés qui revendiquent des forêts. Certaines de ces revendications sont légitimes et raisonnables, mais d'autres sont difficiles à saisir et comprennent des réclamations d'ordre financier qui vont bien au-delà de ce qui peut être jugé raisonnable. Si le conflit est relativement bénin, il peut être résolu directement par une négociation entre le

concessionnaire et la communauté, moyennant un certain coût. Mais dans la plupart des cas, le conflit est beaucoup plus grave et coûteux, et il ne peut être tranché facilement. Malheureusement, s'il n'existe pas encore de mécanisme pour la résolution de conflits opposant de multiples parties prenantes, et si les institutions sociales ne sont pas à même de les arbitrer pour garantir une solution où tous y trouveront leur compte, les unités de gestion forestière (UGF) en cause ne pourront pas être certifiées.

Même dans le monde développé, régler des conflits de tenure n'est pas aisé. En Australie, par exemple, il a fallu attendre des décennies avant qu'intervienne, au début des années 90, la décision Mabo qui régla en partie les revendications territoriales des Aborigènes dans ce pays. La tâche est encore plus ardue en cas d'instabilité politique et d'importantes transitions de pouvoir, comme c'est souvent le cas dans les pays tropicaux.

L'exploitation forestière illégale à outrance est un autre obstacle à la certification. Non pas qu'elle soit la cause en soi du problème, mais plutôt le symptôme de causes plus profondes. En Indonésie, ces causes comprennent les faiblesses de l'infrastructure judiciaire et du respect des lois, une transition politique qui marginalise l'armée et les forces de l'ordre (ce qui, à son tour, amène leur personnel à chercher du travail individuellement dans des activités telles que l'exploitation illégale), la confusion juridictionnelle résultant d'une décentralisation mal conçue et l'absence de volonté de la part de certains concessionnaires de mettre en oeuvre l'aménagement forestier légal et durable. Un niveau élevé d'exploitation illégale ajoute aux complications de la certification dans les pays en développement et la rend encore moins crédible dans l'esprit des pays consommateurs.

En ce qui concerne les pays asiatiques touchés par la crise, et les autres pays pauvres des tropiques, le coût à envisager pour combler l'écart entre les pratiques actuelles et les normes de certification peut être prohibitif et dépasser très largement les possibilités financières des parties prenantes dans le domaine forestier. Dans le cas des initiatives nationales comme l'Institut indonésien d'éco-étiquetage (LEI) et le Conseil malaisien de certification des bois, tous ces défis élargissent le champ de leurs responsabilités, alors qu'ils disposent de ressources institutionnelles, humaines et financières très limitées. Non

Suite au verso ►

Le Conseil du PEFC réexamine actuellement ses procédures en vue de faciliter le processus d'accréditation; un ensemble de propositions sera présenté aux membres à l'Assemblée générale du Conseil en novembre. Elles comprennent une proposition visant à poursuivre l'accréditation de systèmes non européens, bien que les structures et les procédures susceptibles de mieux intégrer les autres processus régionaux dans le système du PEFC soient encore à l'étude.

Il est actuellement proposé que lorsque des normes mises au point par un processus régional sont soumises au Conseil du PEFC pour approbation, la documentation doit inclure, pour chaque processus, une base de référence commune compatible avec les directives PEOLG en ce qui concerne la portée et le niveau des conditions requises. Il est donc proposé que le Conseil du PEFC approuve une telle base de référence avant la mise en oeuvre du mécanisme d'évaluation (ce qui nécessitera naturellement des études pour informer

ceux qui prendront les décisions); les normes seront évaluées par rapport à ce référentiel. En l'absence de référentiel, les directives PEOLG seront automatiquement invoquées comme base de référence pour l'approbation (comme c'est actuellement le cas). Toutes les autres conditions requises des mécanismes seront évaluées par rapport aux exigences actuelles du Conseil du PEFC, telles que modifiées de temps à autre par son Assemblée générale.

Bien qu'il ait été initialement prévu de l'axer sur la situation européenne, l'approche du Conseil du PEFC suscite maintenant un intérêt au niveau mondial. Nous attendons avec intérêt de collaborer plus étroitement avec des mécanismes nationaux de certification forestière du monde entier afin d'élargir notre accord général de reconnaissance mutuelle.

Plan d'expansion du Forest Stewardship Council

Les FSC vise à porter à 30% la superficie des forêts de production du monde certifiées aux normes FSC et à 15% la part du marché mondial de bois rond détenue par les forêts qu'il a certifiées

par **S.T.Mok**

Membre du Bureau

Forest Stewardship Council
moki@tm.net.my

LE FOREST Stewardship Council (FSC) est une organisation internationale de normalisation et d'accréditation. Sans égal et à but non lucratif, il s'est engagé à promouvoir la conservation, la restauration et la protection des forêts de production du monde. Les mécanismes par lesquels le FSC définit les normes d'aménagement forestier sont transparents et tiennent compte de la participation de toutes sortes de groupes de parties prenantes, y compris celles qui sont traditionnellement marginalisées dans les délibérations sur la politique forestière. Grâce aux forums des multiples parties prenantes qu'il a organisés pour débattre les questions d'aménagement forestier, le FSC a réussi à stimuler les processus y afférents, alors qu'ils stagnaient à cause de la faible participation et du manque de confiance de certaines parties prenantes.

Le FSC compte plus de 400 particuliers, entreprises, institutions et organisations membres dans 50 pays. Ses membres représentent des secteurs sociaux, environnementaux et économiques, parmi lesquels les principales organisations écologistes telles que Greenpeace, les Amis de la Terre et le Fonds mondial pour la Nature/www, des organisations sociales qui veillent aux intérêts des communautés dépendant de la forêt, des peuples autochtones et des ouvriers forestiers, ainsi que des entreprises progressistes s'occupant d'aménagement et de produits forestiers. Il s'est également acquis l'approbation d'organisations environnementales de premier plan aux États-Unis, telles que l'Institut des ressources mondiales (WRI), le Natural Resources Defense Fund, le Sierra Club, et la Wilderness Society, ainsi que celle d'importantes sociétés de détaillants, y compris Home Depot, Lowe's and Nike aux États-Unis, IKEA en Suède, B&Q au Royaume-Uni, Intergamma aux Pays-Bas et OBI en Allemagne.

Bien que le FSC encourage une foresterie responsable par le biais de la certification, son activité ne consiste pas à certifier mais à accréditer les organismes qui procèdent à la certification et au suivi des bonnes pratiques d'aménagement forestier. Plus de dix organismes de certification ont été accrédités, dont aucun n'est basé dans le monde tropical. Certains de ces organismes ont des représentants ou des partenaires qui effectuent des audits dans les pays tropicaux, notamment en Bolivie et au Brésil mais aussi en Indonésie et en Malaisie. Le FSC a approuvé des normes pour ces audits en Bolivie, au Brésil et en Colombie et des membres du FSC collaborent à l'élaboration de normes à faire accréditer par le FSC dans divers pays (Argentine, Cameroun, Chili, Equateur, Ghana, Guatemala, Guyana, Indonésie, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Viet Nam). Ces pays n'ont pas tous mis sur pied des initiatives nationales accréditées par le FSC mais leurs projets sont tous fondés sur les Principes et critères de l'aménagement forestier du FSC.

Plus de 29 millions d'hectares de forêts dans 55 pays des cinq continents ont été certifiés conformes aux normes du FSC. Les superficies certifiées vont de petites forêts communautaires dans les Îles Salomon, à la totalité du domaine forestier de l'État de Pennsylvanie aux États-Unis et aux territoires appartenant aux plus grandes sociétés commerciales de bois et de papier d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. Toutefois, environ les trois quarts de la superficie accréditée par le FSC se trouvent dans les forêts tempérées et boréales. La plupart des forêts tropicales certifiées se trouvent en Amérique du Sud: par exemple, plus d'un million d'hectares en Bolivie et quelque 333.000 hectares de forêt naturelle en Amazonie brésilienne; seules de petites superficies ont jusqu'à présent été certifiées

Suite ci-contre ►

◀ **Suite de la page 9**

seulement faut-il qu'ils fixent des normes de certification crédibles et mettent place les moyens nationaux pour appliquer ces normes, mais ils doivent également redoubler d'effort pour les faire reconnaître sur le plan international, ce que leurs contreparties du monde développé n'ont pas à faire.

Pour ce qui est du LEI, en plus de l'élaboration de normes de certification et du renforcement de la capacité nationale, nous devons nous intéresser activement à de nombreux problèmes qui n'ont pas trait à la certification. Ainsi, le LEI fait partie d'une coalition indonésienne d'ONG en faveur de la gestion des ressources naturelles et de réformes foncières. Cette coalition a réussi à convaincre le corps législatif supérieur, l'Assemblée populaire (*Majelis Permusyawaratan*), de promulguer un décret à cet égard. De plus, face à la tiédeur des premières réactions de certains acheteurs européens, le LEI doit travailler d'arrache-pied pour les convaincre qu'en stimulant les initiatives nationales—tout en soutenant une initiative internationale—ils encourageraient énormément les UGF de pays en développement à progresser vers la certification de l'AFD. Compte tenu de tous ces enjeux, une approche de la certification à la manière du big-bang semble improductive. Tous les avocats de la certification doivent collaborer pour combler le fossé.

Parmi toutes les autres possibilités, celle d'une approche progressive semble la plus utile. Elle peut se décomposer en deux phases: la conformité aux lois et, ultérieurement, une évolution graduelle, mutuellement agréée, vers

la certification de l'AFD. Au premier stade, les concessionnaires forestiers procèdent à une forme d'évaluation débouchant sur la reconnaissance de la conformité aux lois, y compris la conformité aux conditions d'aménagement forestier stipulées dans l'accord entre l'État et le concessionnaire forestier. Dans un deuxième temps, les concessionnaires forestiers, certificateurs et autres acteurs forestiers établissent un plan (éventuellement quinquennal) pour la réalisation de l'AFD dans l'UGF, comprenant un calendrier et des indicateurs des progrès réalisés. Chaque année, les certificateurs et autres parties prenantes évaluent l'amélioration annuelle par rapport au calendrier et aux indicateurs. Les progrès sont consignés dans un rapport de vérification que les acheteurs et autres parties prenantes peuvent consulter. Dans la dernière année, une évaluation intégrale de l'AFD est entreprise pour déterminer si un certificat peut être délivré au concessionnaire forestier.

Une approche progressive de ce type ne séduira les parties prenantes du domaine forestier dans les pays en développement que si les acheteurs du monde développé sont disposés à la reconnaître. L'OIBT joue des rôles majeurs en stimulant la recherche et le débat sur cette approche.

en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. Néanmoins, les premiers panneaux de particules et produits forestiers non ligneux (Jungle Gum Chicle, Hand Care Cream, After-Shave Gel) accrédités par le FSC étaient originaires des tropiques.

Malgré l'expansion régulière de la superficie de forêts certifiées, la certification par le FSC ne porte que sur environ 6% des forêts de production du monde, pour la plupart ailleurs que sous les tropiques. Les taux actuels de déboisement, dégradation des forêts et aménagement forestier inadéquat dans le monde, en particulier sous les tropiques, et le déclin de la qualité de l'aménagement des forêts tropicales ne présagent rien de bon pour les myriades d'espèces et de communautés qui dépendent de la forêt, ni pour celles des populations du monde dont l'existence est indirectement, mais indubitablement, liée aux forêts du monde. Sans une expansion marquée des superficies certifiées par le FSC et de meilleurs systèmes pour apporter les produits certifiés aux marchés, les forêts du monde sont menacées. Toutefois, la certification ne se propagera rapidement dans les zones tropicales que lorsque la superficie de forêts bien aménagées et la demande de preuves indépendantes de bon aménagement augmenteront.

Le défi à relever pour améliorer l'aménagement forestier est à la fois redoutable et désespérant, non seulement dans les régions tropicales, vu la multitude de leurs problèmes et leurs conditions défavorables, mais aussi dans les régions tempérées et boréales où l'on estimait jusqu'ici que les forêts étaient bien aménagées. Relever ce défi dépasse le pouvoir et la capacité d'une petite organisation à but non lucratif comme le FSC, mais serait possible avec l'aide des grandes institutions internationales comme l'OIBT, la FAO et la Banque mondiale et de leurs gouvernements membres. Cependant, aucune de ces institutions ne s'est encore engagée ou n'a adopté de politiques pour l'achat de ses fournitures à base de produits ligneux (papier, meubles, bois d'oeuvre) issus de forêts bien aménagées (encore que l'Objectif 2000 ait engagé l'OIBT à promouvoir le commerce à partir de forêts rationnellement aménagées). Par conséquent, le rôle immédiat du FSC est d'accroître la superficie de forêts certifiées conformément à ses normes, non seulement sous les tropiques mais aussi dans le monde entier. Il a commencé à mettre en oeuvre un plan d'action stratégique dont l'objectif est de porter à 30% d'ici à 2007 la superficie des forêts de production du monde certifiées aux normes FSC et à 15% la part du marché mondial de bois rond détenue par les forêts qu'il a certifiées. Ce plan, qui accordera la priorité aux régions tropicales, signifie une expansion considérable et la décentralisation des mécanismes du FSC en matière d'exécution des services. Il prévoit:

- la mise en place de bureaux régionaux en Amérique latine, Europe, Asie et Afrique. Des bureaux nationaux seront ajoutés en Russie, Chine et dans toute l'Amérique latine;
- le rôle de ces bureaux régionaux et nationaux en matière d'exécution des services sera élargi grâce à un personnel professionnel approprié. Le FSC pourra ainsi mieux répondre aux attentes de sa clientèle et exécuter des services de meilleure qualité dans chaque domaine du marché;
- les activités de fixation de normes, certification et formation seront intensifiées dans les régions critiques comme le bassin du Congo en Afrique, la Chine, la Russie et le Sud-

Est asiatique. Dans chacune de ces régions, les opérations forestières illicites vont de pratiques inconsidérées à criminelles, qui détruisent les écosystèmes, les habitats, les vies humaines, et dont l'objet est de gagner rapidement de l'argent;

- le Secrétariat du FSC sera réimplanté dans un centre de décision. Ce transfert du centre opérationnel de l'Organisation rehaussera le profil international du FSC, lui permettra de se placer en tant que leader mondial crédible, et renforcera considérablement son aptitude d'organisme-conseil en matière de politique commerciale;
- les processus d'accréditation seront simplifiés, sans en sacrifier l'intégrité. Le réseau d'organismes de certification accrédités par le FSC sera élargi afin de rendre la certification plus facilement accessible aux propriétaires de terres forestières et aux fabricants de produits forestiers dans le monde entier; et
- le FSC élaborera et exécutera également des programmes visant à mieux faire connaître son logo sur les marchés, rehaussant ainsi sa valeur et sa capacité potentielle d'attirer des revenus. Non seulement des mesures seront envisagées pour encourager les fabricants certifiés à utiliser davantage le logo apposé sur leurs produits, mais le FSC fera également mieux connaître ce logo et la valeur de la marque qu'il représente, par le biais d'activités de relations publiques et de campagnes publicitaires uniformes.

La certification pan-africaine

Parmi les régions tropicales, l'Afrique est particulièrement en retard dans le domaine de la certification: seule la Fondation Keurhout a jusqu'à présent certifié des forêts en Afrique de l'Ouest et du Centre (au Congo et au Gabon). Etant donné la demande croissante de produits de bois tropical certifiés, l'industrie forestière africaine se trouve face à des contraintes sur les marchés.

Plusieurs initiatives ont été entreprises en vue de faire avancer la certification dans les pays tropicaux, notamment en Afrique et en particulier dans les pays membres de l'Organisation africaine du bois (OAB). Ainsi, en 1999, l'Association interafricaine des industries forestières (AIIF) a déterminé que l'une de ses principales stratégies devait porter sur la certification forestière. En octobre 2000, la Conférence ministérielle de l'OAB a adopté le concept d'une certification pan-africaine proposé par l'AIIF comme devant être une politique pour promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre d'une approche régionale de la certification forestière dans ses pays membres. Le système de certification pan-africain serait fondé sur les Principes, critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable (PCI) mis au point conjointement par l'OAB et l'OIBT. L'atelier sur la certification forestière que l'OIBT a tenu récemment a recommandé de soutenir les initiatives régionales de certification forestière dans les régions tropicales.

Comme première manifestation de ce soutien, le Conseil international des bois tropicaux a approuvé et financé à sa dernière session un projet dont l'objectif consiste à mettre en place les moyens pour mettre en oeuvre les Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT au niveau national dans les pays africains membres de l'OIBT (voir le détail de ce projet à la page 21).

Les systèmes nationaux face aux exigences internationales

Le Conseil malaisien de certification des bois s'efforce de faire reconnaître son système de certification au niveau international et préconise un système d'évaluation internationale de la certification

par Chew Lye Teng

Chef du service administratif

Conseil malaisien de certification des bois

19F, Level 19, Menara PGRM
No 8, Jalan Pudu Ulu, Cheras
56100 Kuala Lumpur, Malaisie

t 60-3-9200 5008
f 60-3-9200 6008

mttc@tm.net.my

LE CONSEIL malaisien de certification des bois (MTCC) admet que, pour être crédible et acceptable aux parties prenantes et sur le marché international, un système national et les normes qu'il adopte doivent répondre à certaines exigences fondamentales.

Dans le cas des normes d'aménagement forestier, plusieurs ensembles de critères et indicateurs (C&I) de l'aménagement forestier durable (AFD) ont été formulés et approuvés au niveau international, notamment par l'OIBT, le Processus de Montréal et le Processus d'Helsinki. Il est admis également que ces ensembles doivent être amplifiés par l'inclusion de normes de performance ou vérificateurs—qui devraient tenir compte des conditions locales du pays ou de la région en cause—avant de pouvoir être utilisés à d'autres fins, tels que l'audit interne ou la certification.

De même, pour instaurer un système de certification, il est nécessaire de déterminer les besoins fondamentaux d'un régime crédible qui tienne compte des conditions locales.

En ce qui concerne les normes, il faudrait tenir présent à l'esprit que les C&I de l'AFD sont destinés à suivre les tendances devant aboutir à la réalisation de l'AFD. L'évaluation des pratiques d'aménagement forestier aux fins d'une certification des bois nécessite une norme chapeautant des normes de performance ou vérificateurs qui sont clairement définis et incluent des valeurs seuils mesurables. La norme de certification devrait être équilibrée, pragmatique, réalisable par le gestionnaire conformément aux meilleures pratiques d'aménagement forestier dans les conditions locales. C'est important surtout en ce qui concerne l'aménagement des forêts tropicales dans les pays en développement. Par conséquent, l'ensemble des C&I appliqués pour la certification des bois est probablement un sous-ensemble des C&I de l'AFD, notamment au stade initial de la mise en oeuvre de la certification.

Malgré les efforts déployés pour tenir compte des conditions locales et adopter une approche transparente et consultative durant la formulation de la norme, le fait est que, sur les principaux marchés, plusieurs systèmes de certification des bois se font concurrence, chacun promu par ses propres auteurs et défenseurs. Dans une telle situation, les systèmes nationaux axés sur le marché sont confrontés à de grandes difficultés sur les marchés. La raison en est que les acheteurs et les consommateurs seront peu enclins à accepter des produits certifiés par des systèmes nationaux, surtout ceux de pays en développement, du fait qu'ils ne sont pas en mesure d'évaluer la crédibilité de tout nouveau certificat. Dans ces circonstances, les systèmes de certification nationaux n'ont pas d'autre alternative que l'accréditation, la reconnaissance ou la compatibilité avec des systèmes mieux connus et plus largement acceptés sur le marché.

Dans le cas du MTCC, des efforts sont faits pour se conformer aux prescriptions de la Fondation Keurhout des Pays-Bas dans le cadre du programme de coopération Malaisie-Pays-Bas sur la certification des bois; par ailleurs, la collaboration entre le MTCC et le Forest Stewardship Council (FSC) vise à élaborer une norme d'aménagement forestier aux fins d'accréditation par le FSC.

Système d'évaluation international

Il est urgent d'envisager un système international pour évaluer les différents régimes de certification afin de faciliter la reconnaissance mutuelle entre systèmes crédibles. Mais il reste certes beaucoup de travail à faire avant que l'on puisse parvenir à un accord sur l'instauration d'un tel système d'évaluation international, notamment sur ce qui constitue un système crédible, et sur le forum ou l'organisation qui devrait se charger de mettre en place ce système. L'atelier organisé en avril par l'OIBT était un pas dans la bonne direction et consolidait les travaux de séminaires et ateliers précédents convoqués par diverses organisations.

Il faut espérer que lorsqu'il sera question de cerner les prescriptions minimales à inclure dans un système pour qu'il soit considéré crédible, les contraintes de ces prescriptions ne seront pas de nature à exclure des systèmes crédibles, en particulier ceux de pays en développement. Il faudrait aussi que la liste de ces prescriptions puisse être périodiquement réexaminée et que l'un de ses principes directeurs soit l'amélioration du système et de ses normes.

Approches progressives

Le MTCC partage l'idée d'adopter pour les producteurs des pays en développement une approche par étapes qui reconnaisse les progrès réalisés sur la voie de l'AFD. L'approche progressive adoptée par le MTCC dans la mise en oeuvre de son système peut être considérée comme une forme de cette approche par étapes.

La norme actuellement appliquée pour juger les unités d'aménagement forestier est intitulée 'Critères, indicateurs, activités et normes de performance malaisiens pour la certification de l'aménagement forestier (MC&I)', elle-même inspirée des 'Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles' de l'OIBT.

Le MTCC a l'intention d'employer une norme qui sera compatible avec les Principes et critères du FSC (P&C). Un comité directeur national (NSC) composé de multiples parties prenantes est en train de réviser la norme MC&I afin de la rendre compatible avec les P&C du FSC. Un plan d'action a été adopté en vue de la création d'un groupe de travail national du FSC, dont la tâche sera de faire avancer les travaux du NSC. Une fois établi, le groupe de travail national mettra au point une norme qu'il soumettra au FSC pour accréditation.

En résumé, si l'on veut que la certification concrétise son intention d'améliorer les pratiques d'aménagement forestier dans les pays ou régions où ce besoin d'amélioration est le plus critique, il convient d'accélérer au niveau international les travaux visant à élaborer un système d'évaluation des systèmes de certification, complété par des approches progressives qui aideront et encourageront les producteurs des pays en développement.

Certification des forêts et biodiversité

La certification peut jouer un important rôle pour la conservation de la biodiversité, mais non sous sa forme actuelle

par Alf Leslie
Alastair Sarre¹
Manoel Sobral Filho¹
et
Amha bin Buang¹

¹Secrétariat de l'OIBT
Yokohama

LE DÉBOISEMENT, quelles qu'en soient les causes et les motivations, représente la menace la plus forte qui pèse directement sur la biodiversité forestière. Telle qu'elle est actuellement pratiquée, la récolte de bois vient ensuite parmi les menaces les plus sérieuses, encore que les effets directs ou globaux en soient de loin beaucoup moins graves. Le meilleur moyen de garantir la conservation de la biodiversité est donc de mettre un terme au déboisement et de faire en sorte que la production commerciale de bois s'effectue hors des forêts. C'est le principe qui sous-tend la création des aires totalement protégées (ATP).

Toutefois, peu de pays sont disposés à mettre toutes leurs forêts naturelles sous protection intégrale, ou en mesure de le faire. La plupart d'entre eux, dans les circonstances actuelles, n'ont pas d'autre solution que d'encourager l'exploitation industrielle du bois qui pousse dans leurs forêts naturelles parce qu'elle est source de revenus et d'emploi. On dit que la biodiversité peut aussi être conservée dans ces forêts de production à condition qu'elles soient mises sous aménagement durable (AFD), ce qui peut être assuré aux consommateurs par le biais de la certification. Or nous affirmons ici que la certification, telle qu'elle est actuellement envisagée, jouera un rôle limité dans la conservation de la biodiversité, mais qu'elle deviendra peut-être à la longue, sous des formes différentes, un facteur important pour la conservation.

Biodiversité et AFD

La Convention sur la diversité biologique définit la biodiversité dans les termes suivants: "Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes biologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes". Les forêts, et les forêts tropicales en particulier, sont les plus grands dépositaires et protecteurs de la biodiversité terrestre: on dit qu'elles hébergent globalement la moitié de la biodiversité terrestre de la planète. De nombreux écologistes parlent de phénomènes 'à l'échelle du paysage' lorsqu'ils évaluent le rôle et la conservation de la biodiversité, lorsque le paysage est considéré comme la somme de plusieurs 'écosystèmes' et lorsque les différentes composantes sont gérées différemment.

Les Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production laissent entendre qu'une certaine perte de biodiversité se produira, à un niveau acceptable, dans les forêts tropicales de production et que celle-ci serait atténuée grâce à un réseau étendu et intégré d'ATP. Les forêts de production auraient donc une double fonction dans la conservation de la biodiversité: premièrement, un bon aménagement forestier pour la production de bois (et d'autres biens et services) permettrait à une large portion (mais non quantifiée) de la biodiversité originelle de persister et prospérer; deuxièmement, la forêt de production pourrait servir de zone tampon autour des ATP et de couloirs par lesquels le matériel génétique pourrait librement circuler entre les zones d'ATP.

Certification des forêts

La certification de l'aménagement forestier a été défini comme étant une tentative de faire le lien entre les consommateurs

'verts' et les producteurs qui s'efforcent d'améliorer leurs pratiques d'aménagement forestier et d'obtenir un accès plus ouvert au marché et des revenus plus substantiels sur la base d'une évaluation indépendante de leurs opérations forestières. La certification par un système particulier donne aux producteurs le droit d'utiliser un label renseignant les consommateurs sur la qualité de l'aménagement forestier qui a permis d'obtenir les produits ligneux qu'ils désirent acheter. Armés de cette information, les consommateurs sont à même de choisir entre des produits certifiés et des produits non certifiés et peuvent aussi être disposés à payer plus cher des produits certifiés. En définitive, l'idée est que les producteurs, les industries de transformation et les négociants de bois, face à une éventuelle perte de marché et des possibilités d'incitations financières, adopteront l'AFD ou s'assureront que leurs fournisseurs l'ont adopté afin de pouvoir utiliser la certification comme argument de commercialisation, ce qui permettra de mettre un frein à la dégradation dans les forêts certifiées.

La certification forestière s'est développée rapidement depuis son entrée en scène au début des années 90. En janvier 2002, environ 109 millions d'hectares avaient été certifiés (voir page 3), mais les estimations du volume total de bois certifié disponible sur les marchés en provenance de cette superficie sont incertaines.

Étant donné la grande biodiversité dans les forêts tropicales, le rôle de certification dans la conservation de celle-ci dépend dans une large mesure du succès qu'aura la certification sous les tropiques. Toutefois, dans ces régions, la certification est encore marginale: d'après Eba'a Atyi et Simula (2002), en janvier 2002, 6,5 millions d'hectares de forêts dans les pays producteurs (tropicaux) de l'OIBT avaient été certifiés, y compris 4,2 millions d'hectares certifiés par la Fondation Keurhout et 2,3 millions d'hectares par le Forest Stewardship Council (FSC). On estime qu'un tiers de la superficie de forêts tropicales certifiées par le FSC consiste en plantations. Toutes les superficies certifiées par la Fondation Keurhout sont des forêts naturelles.

Certification

Dans les premiers stades de son développement, la certification ciblait le commerce international de bois tropicaux. Toutefois, ce commerce ne saurait avoir de fortes incidences sur la perte de biodiversité étant donné que moins de 10% du bois rond industriel prélevé chaque année dans les forêts du monde fait l'objet d'un commerce international; de ce volume, à peine environ 10% provient des forêts tropicales. Les mesures ciblant ce commerce ne peuvent donc que marginalement influencer directement sur la promotion de l'AFD (ou d'un meilleur aménagement).

Dans les pays tropicaux eux-mêmes, où la demande de bois certifié ne s'est pas encore beaucoup manifestée, les marchés intérieurs l'emportent de loin sur les marchés d'exportation de bois industriel. En outre, la récolte de bois de feu et de carbonisation est infiniment supérieure à celle de bois industriel dans la plupart des pays tropicaux. Un exemple extrême est celui de la République démocratique du Congo, où l'on estime à 46 millions de m³ environ le bois de feu récolté chaque année, comparé à moins de 250.000 m³ de bois rond industriel. Dans les pays tropicaux collectivement, la récolte de

bois de feu est estimée à 77% du volume total de bois récolté chaque année (FAO 2001); ce secteur n'est pas actuellement touché par la certification et ne le sera probablement pas dans un avenir prévisible.

Mesurer la biodiversité aux fins de la certification

Mesurer la biodiversité et les effets que l'aménagement peut avoir sur celle-ci est encore extrêmement problématique, comme le dénote le flou des normes de performance adoptées pour les critères relatifs à la biodiversité. La porte est donc grande ouverte aux arguments et à la controverse, sans mentionner le risque de pertes de biodiversité non détectées dans la forêt elle-même. Les renseignements glanés à l'issue d'une série d'ateliers de formation financés par l'OIBT sur l'application de ses Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable donnent à penser qu'au niveau de l'unité de gestion forestière sous les tropiques, les informations, même rudimentaires, sur la biodiversité font défaut. Par conséquent, il est probablement impossible de déterminer dans quelle mesure la biodiversité bénéficierait directement d'un aménagement amélioré (ou certifié), parce que ces bénéfices ne peuvent pas encore être mesurés de manière fiable au cours des opérations forestières.

Rôle de la certification dans l'AFD

Certains indices suggèrent que la certification a influé sur l'amélioration des normes d'aménagement forestier, pour le moins dans les forêts certifiées et celles qui sont en passe de l'être. En Bolivie, par exemple, de gros efforts ont été entrepris pour porter l'aménagement au niveau d'amélioration exigé pour obtenir la certification du FSC. La certification peut encourager certaines entreprises ou certains propriétaires fonciers à améliorer leurs pratiques d'aménagement, en leur fournissant notamment une assistance technique et, éventuellement, les incitations commerciales d'un marché potentiel. Cependant, la certification a eu tendance à exclure les petites entreprises forestières à cause de problèmes de coûts, de conformité aux normes et d'accès au processus de certification.

Il est probablement impossible de déterminer dans quelle mesure la biodiversité bénéficierait directement d'un aménagement amélioré (ou certifié), parce que ces bénéfices ne peuvent pas encore être mesurés de manière fiable au cours des opérations forestières.

Pour être utile en matière de conservation de la biodiversité, l'AFD doit faire partie d'une stratégie nationale d'occupation des sols accordant à la conservation de la biodiversité l'attention qu'elle mérite et intégrant les aires de production de bois et d'AFD de manière à assurer que la conservation de la biodiversité bénéficiera au maximum des deux. La certification ne semble pas être l'un des moteurs de la planification et de la mise en oeuvre d'une telle stratégie d'occupation des sols; les détenteurs de certificats, par exemple, ne sont pas en général tenus de prouver que leurs méthodes de prélèvement contribuent à la pérennité du paysage. Des normes de certification peuvent être élaborées pour combler cette lacune et la certification est certes, dans une vaste panoplie de stratégies, un des moyens pouvant être déployés en faveur de

la conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage. Mais il est difficile de la considérer comme un moteur des mesures de conservation à cette échelle.

L'avantage le plus tangible de la certification jusqu'à présent a sans doute été sa contribution à la transparence. L'audit indépendant des opérations forestières enrichit l'information disponible les concernant; la porte ouverte à un examen minutieux des opérations d'une société, ou d'une nation, est en soi une démarche importante en faveur de la transparence et, par conséquent, un pas en avant vers l'aménagement forestier durable.

La certification en tant qu'obstacle potentiel au commerce

Selon les gouvernements de nombreux membres producteurs de l'OIBT, l'exclusion des bois non certifiés des marchés n'est pas de nature à stimuler l'AFD du fait qu'elle restreint le commerce des bois tropicaux et, de ce fait, les recettes d'exportation des pays en développement. Les ressources à disposition, avec lesquelles renforcer les capacités nécessaires pour l'ADF, seraient alors moins abondantes, ce qui créerait un cercle vicieux de moins d'incitations entraînant le relâchement des efforts consacrés à l'ADF, et rendrait la certification encore plus difficile à obtenir.

Le coût de l'amélioration de l'aménagement

Techniquement, l'AFD peut être réalisé, à condition que toutes les parties prenantes s'accordent sur un niveau admissible d'impact sur les valeurs forestières, y compris la biodiversité, et à condition aussi que l'impact dans les forêts de production ne réduise pas la productivité de ces forêts. Les données relatives au coût de l'exploitation à faible impact (EFI), comparé à celui de l'exploitation traditionnelle, ne concordent pas toujours: certaines études constatent que le premier est légèrement inférieur au second (surtout grâce à un plus grand rendement et à moins de gaspillage de bois), et d'autres le trouvent plus coûteux (à cause du besoin de formation plus poussée, de normes plus élevées pour la construction de routes, etc.). Il semble cependant, à première vue, que la rareté de l'exploitation à faible impact sous les tropiques prouve soit qu'elle est plus coûteuse soit que les avantages financiers potentiels sont neutralisés par d'autres considérations. Même si l'EFI est universellement moins coûteuse que l'exploitation traditionnelle, ce qui semble improbable, elle ne représente qu'un élément de l'AFD: il y aura d'autres incidences sur la rentabilité à mesure que les rendements diminueront pour assurer la durabilité. Ces incidences ne seront sans doute pas compensées par des prix plus élevés pour les bois certifiés. Selon Eba'a Atyi et Simula (2002), il est très peu probable, à long terme, que les bois certifiés se vendront à plus hauts prix sur le marché.

Valeur des bois

Les ressources mondiales actuelles des plantations et des forêts tempérées naturelles du Canada, de Russie et d'ailleurs seront déjà en mesure de satisfaire, durant les 10 à 15 années à venir, une proportion beaucoup plus forte de la demande mondiale de bois et, potentiellement, de créer une surabondance de bois.

Ce bois présentera plusieurs avantages par rapport aux bois provenant de forêts tropicales naturelles sous aménagement durable, leur fera concurrence pour de nombreux usages, et l'emportera. Le niveau des prix du bois, déjà bas, ne montera vraisemblablement pas, mais l'aménagement des forêts tropicales naturelles (sous régime d'AFD) coûtera certainement davantage. Même si l'industrie du bois basée sur les forêts tropicales naturelles persiste, elle ne sera en mesure d'affronter la concurrence que si elle maintient ses coûts à un niveau aussi bas que possible, entravant ainsi les efforts déployés en direction de l'AFD. Qui plus est, l'AFD ne doit pas soutenir la concurrence de la seule exploitation non durable ou de 'l'effet de plantation' qui menace, mais aussi de toutes sortes d'autres utilisations des terres. Pour de nombreux propriétaires fonciers et promoteurs, il est très facile de choisir entre, d'une part, les fortes incitations aux cultures de rapport comme le soja, le palmier à huile et beaucoup d'autres et, d'autre part, les aspects décourageants de l'AFD, y compris une rentabilité relativement faible, l'exigence de normes de performance environnementale aussi élevées et les coûts de la certification.

Que signifie la certification pour la biodiversité?

Il est difficile de ne pas conclure que les forces économiques à l'oeuvre (la surabondance de bois potentielle sur les marchés mondiaux, la lenteur du développement économique dans de nombreux pays tropicaux producteurs de bois et, par conséquent, le manque d'intérêt que suscite la certification sur les marchés intérieurs, et l'attrait d'autres formes d'occupation des sols) pèseront irrésistiblement sur les impacts potentiels que la certification (sous sa forme actuelle) pourrait avoir sur la conservation de la biodiversité.

Si la prédiction de disponibilité et de consommation accrues de bois de plantation se matérialise, les forêts naturelles des pays en développement se verront probablement de plus en plus éliminées de la production de bois. Cette situation aura un effet positif sur la conservation de la biodiversité parce que la plupart de ces pays auront les moyens de faire face aux coûts de la protection des forêts pour les services (généralement) non commercialisables qu'elles rendent. En revanche, la biodiversité des forêts tropicales sera encore davantage menacée qu'elle ne l'est aujourd'hui parce que les perspectives de forêts de production rationnellement aménagées, qui seraient à la base d'une stratégie de la conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage, s'estomperont à mesure que la viabilité financière diminuera, et le risque de défrichement total augmentera.

Les marchés de valeur

La tâche principale semble donc de trouver des moyens novateurs de rehausser la valeur financière des forêts tropicales naturelles. Une option consisterait à compléter les revenus résultant de l'AFD des produits ligneux et non ligneux par la rémunération d'autres biens et services mondiaux, notamment la conservation de la biodiversité et le piégeage du carbone. La certification pourrait jouer un rôle important dans ce domaine sous la forme d'une vérification indépendante du respect des normes de conservation de la biodiversité ou de gestion du carbone. Dans de telles situations, une condition préalable de financement 'mondial' consisterait en la mise en oeuvre de plans de conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage

ou de la région, dans lesquels la production forestière pourrait occuper une place de choix.

Une autre stratégie serait d'aspirer à des marchés de qualité et de valeur élevées. On trouve dans les forêts tropicales quelques bois ayant des qualités décoratives et de durabilité suffisamment attrayantes pour susciter une demande permettant à leurs prix d'atteindre un plafond relativement élevé et inélastique. Les bois de services que produisent les plantations à croissance rapide actuelles ne pourraient les remplacer, même dans la perspective des progrès technologiques en vue. Des avantages compétitifs de ce calibre offrent une base solide sur laquelle développer des marchés de consommation haut de gamme et faire en sorte qu'une forte proportion de la rente économique des forêts soit perçue dans le pays d'origine. La certification serait nécessaire pour garantir au consommateur que le bois qu'il achète provient d'une source rationnellement aménagée. Toutefois, étant donné la faible répartition de ces espèces, il est possible que cette stratégie ne puisse s'appliquer à une grande partie du domaine forestier tropical.

L'option 'valeur élevée' est susceptible d'avoir relativement peu d'impact sur l'environnement à cause de la faible densité de ces espèces dans la forêt, mais un aménagement qui favoriserait ces espèces (au détriment d'autres) serait mal vu par certains et entraînerait ses propres conséquences pour la conservation de la biodiversité. Ce qui nous amène à une des questions majeures à laquelle les défenseurs de la certification doivent encore répondre: dans quelle mesure une perte de biodiversité peut-elle être tolérée avant que l'aménagement forestier puisse être certifié? Cette question a trait au problème économique fondamental: plus basse est la norme à satisfaire, moins élevé est le coût additionnel à encourir pour réaliser l'AFD et moins faudra-t-il payer en plus les services rendus à l'échelle mondiale. 'Dans quelle mesure une perte de biodiversité est-elle acceptable?' est donc une question fondamentale à laquelle il faut répondre alors que la recherche de mécanismes efficaces pour la conservation des forêts tropicales se poursuit.

Références

Eba'a Atyi, R. & Simula, M. 2002. *La certification: les défis à venir pour les bois tropicaux*. OIBT, Série technique N°19. OIBT, Yokohama.

FAO 2001. *La situation des forêts du monde 2001*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

Cet article est inspiré d'un document établi pour la table ronde sur les forêts organisée par le Fonds pour l'environnement mondial et tenue à New York (Etats-Unis) en février 2002. Il ne représente pas forcément les vues de l'OIBT. Une version intégrale du document peut être consultée à l'indicateur: www.gefweb.org/Documents/Forest_Roundtable/forest_roundtable.html

Il est difficile de ne pas conclure que les forces économiques à l'oeuvre... pèseront irrésistiblement sur les impacts potentiels que la certification (sous sa forme actuelle) pourrait avoir sur la conservation de la biodiversité.

L'OIBT a sensiblement contribué au développement de la certification des forêts et des bois

par Amha bin Buang

Secrétariat de l'OIBT

Yokohama

eimi@itto.jp

L'OIBT est l'une des premières organisations internationales intergouvernementales qui se soient penchées sur l'évolution de la certification des forêts et des bois. Les discussions interminables et passionnées sur les méthodes d'action qui ont eu lieu au sein du Conseil international des bois tropicaux au début des années 90 (stimulées en partie par un rapport de l'OIBT sur les incitations en 1991) ont mené l'OIBT à faire entreprendre sa première étude de la question en 1993. Depuis lors, l'Organisation a réalisé plusieurs autres études, élaboré des directives, des critères et indicateurs et des systèmes d'audit de l'aménagement forestier durable, financé des projets pour aider les pays membres producteurs à développer des approches de la certification et à progresser sur la voie de l'aménagement forestier durable, pris part à des séminaires internationaux, en a parrainé certains et conjointement organisé d'autres et, plus récemment, convoqué son propre atelier international sur ce sujet.

Études de l'OIBT

Jusqu'ici, l'OIBT a commandé six études concernant la certification des forêts et des bois, à savoir:

- *Les encouragements dans les pays producteurs et consommateurs pour la promotion de l'exploitation rationnelle des forêts tropicales* (1991) par l'Oxford Forestry Institute et Timber Research and Development Associates;
- *Liens économiques entre le commerce international des bois tropicaux et l'aménagement durable des forêts tropicales* (1993) par le London Environmental Economics Centre (LEEC);
- *Systèmes d'homologation pour tous les bois et produits dérivés* (1994) par Baharuddin Haji Ghazali et Markku Simula;
- *Étude sur les marchés et segments de marché pour les bois et produits bois certifiés* (1995) par John Wadsworth et Peter Boateng;
- *Étude sur le développement de la formulation et de la mise en oeuvre des systèmes de certification pour tous les bois et produits dérivés objets d'un commerce international* (1996) par Baharuddin Haji Ghazali et Markku Simula; et
- *Certification des bois: Progrès et problèmes* (1997) par Baharuddin Haji Ghazali et Markku Simula.

Ces études étaient destinées à rassembler, colliger, analyser et diffuser des informations sur la certification des forêts et des bois en vue de faire mieux connaître et comprendre l'évolution des initiatives dans ce domaine et ce qu'elles impliquaient pour la poursuite des efforts visant à développer l'aménagement des forêts tropicales dans les pays membres. L'étude entreprise en 1994 a été discutée par un groupe de travail OIBT sur la certification de tous les produits ligneux, réuni à Cartagena de Indias (Colombie), dont les constatations et recommandations ont été examinées par le Conseil international des bois tropicaux à sa 16^{ème} session.

Série OIBT: Politique forestière

Dans l'exécution de sa mission de soutien aux efforts visant à mettre les forêts tropicales sous aménagement durable, l'OIBT a fait oeuvre de pionnier en élaborant une série de directives, critères et indicateurs. Jusqu'à présent, cette série inclut:

- *Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* (1990);
- *Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales* (1992);
- *Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales* (1993);
- *Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production* (1993);
- *Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales* (1997);
- *Critères et indicateurs OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* (1998);
- *Guides OIBT d'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* (1999); et
- *Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires* (2002).

Cette série constitue un ensemble d'outils essentiels aux membres de l'OIBT pour faire progresser l'aménagement des forêts tropicales et qui leur permettent d'envisager une certification volontaire des forêts et des bois. L'OIBT a conduit une série d'ateliers dans des pays membres pour former des instructeurs à l'application des critères et indicateurs de l'OIBT et à l'utilisation des guides OIBT à cet effet. Elle mène actuellement d'autres ateliers de niveau national dans dix des principaux pays membres pour former des fonctionnaires, aménagistes et concessionnaires de forêts à l'utilisation des Guides OIBT d'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles.

Élaboration des systèmes d'audit

L'OIBT a également entrepris l'élaboration de systèmes d'audit qui permettront de surveiller et vérifier les progrès réalisés en matière d'aménagement forestier durable et serviront d'élément essentiel de certification des forêts et des bois. Ce travail inclut:

- *Étude comparée des systèmes d'audit de l'aménagement forestier durable* (2000) par E.O. Nsenkyire et Markku Simula; et
- *Cadre à un système d'audit des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable* (2001) par Baharuddin Haji Ghazali et Markku Simula.

Sur la base de ce cadre d'audit, l'OIBT développe maintenant un matériel didactique en vue d'organiser des cours de formation dans les pays membres producteurs de l'OIBT qui souhaitent appliquer des systèmes crédibles d'audit des critères et indicateurs OIBT.

Projets de l'OIBT

Les activités de projet représentent un volet important des travaux de l'OIBT et un moyen pratique d'aider les pays membres en développement à mettre en oeuvre des initiatives et des actions qui vont dans le droit fil du mandat et des objectifs de l'Organisation. Depuis sa création, celle-ci a financé plus de cinq cents projets, avant-projets et activités évalués à plus de 230 millions de dollars des Etats-Unis. Toutes les activités de

projet de l'OIBT concernant un ou plusieurs aspects de l'aménagement, de la conservation et de la mise en valeur durable des forêts tropicales. Certains se rapportent à la certification des forêts et des bois, en particulier:

- *Développement de la formation sur l'évaluation de l'aménagement forestier durable en Indonésie* (PD 1/95 REV.4 (M)); et
- *Elaboration d'un système de surveillance et d'information sur le marché d'exportation à Fidji* (PD 3/97 REV.1 (M)).

Grâce au projet indonésien, environ 150 évaluateurs de l'aménagement forestier durable sont maintenant enregistrés auprès de l'Institut indonésien d'éco-étiquetage (LEI). Le LEI affirme que cette équipe de personnel bien formé et plus expérimenté s'est développée au point de rendre possible en Indonésie la mise en oeuvre d'une certification valable de l'éco-étiquetage. Le projet de Fidji a élaboré un système de suivi pour surveiller l'acheminement des bois prélevés, de leur point d'origine au point d'exportation. Plusieurs nouvelles propositions de projets concernant la certification des forêts et des bois ont été soumises à l'OIBT et seront examinées par le Conseil international des bois tropicaux aux fins d'approbation et de financement, après avoir été analysées par le Groupe d'experts chargé de l'évaluation des projets.

Dans le domaine connexe des critères et indicateurs, les projets OIBT suivants ont été mis en oeuvre:

- *Application et évaluation des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts naturelles* (Colombie; PD 8/97 REV.2 (F));
- *Publication, testage et clarification des critères et indicateurs OIBT de l'aménagement durable des forêts du Gabon* (Gabon; PD 9/98 REV.2 (F));
- *Test d'application des critères et indicateurs révisés de l'OIBT, et diffusion des résultats afférents au Cameroun* (Cameroun; PD 23/99 REV.2 (F));
- *Formation d'instructeurs à l'application des critères et indicateurs OIBT et indonésiens de l'aménagement forestier durable au niveau des unités d'aménagement forestier* (Indonésie; PD 42/00 REV.2 (F)); et
- *Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines* (PD 124/01 REV.2 (M)); qui sera exécuté par l'Organisation africaine du bois et l'OIBT.

Séminaires et ateliers internationaux

Au cours des années, l'OIBT a participé à un certain nombre de séminaires et d'ateliers internationaux sur la certification des forêts et des bois. Les 19 et 20 février 2001, par exemple, l'OIBT a collaboré avec la FAO et la GTZ au séminaire FAO-GTZ-OIBT tenu au Siège de la FAO à Rome, qui portait sur l'instauration d'un climat de confiance entre les différents systèmes de certification forestière et ceux qui les préconisent. Un an plus tard, l'OIBT a convoqué son propre atelier, l'Atelier international de l'OIBT sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes de certification forestière, à Kuala Lumpur (Malaisie) (voir les recommandations de l'atelier dans l'encadré).

Poursuite des travaux

L'OIBT poursuit ses travaux sur la certification des forêts et des bois, poussée par le fait que la certification et l'étiquetage avancent à grands pas dans les pays développés tandis que les progrès réalisés dans les pays tropicaux et les autres pays en développement sont plus lents. Il est donc évident et urgent de soutenir les efforts des pays en développement qui souhaitent s'engager sur la voie de la certification et de l'étiquetage en vue de promouvoir l'aménagement forestier durable et de mieux faire accepter leurs produits forestiers sur les marchés.

La plus récente décision sur la certification des forêts et des bois prise par le Conseil est la Décision 11(XXXI), intitulée 'Rôle potentiel des approches progressives de la certification dans les pays producteurs de bois comme outil de promotion de l'aménagement forestier durable'. Pour donner suite à cette décision, l'OIBT a entrepris une étude sur le rôle potentiel des approches

progressives de la certification comme outil pour favoriser l'aménagement forestier durable. Lorsque cette étude sera terminée, trois ateliers régionaux seront convoqués pour en diffuser et discuter les résultats et ce qu'ils signifient, ainsi que pour formuler des recommandations à l'intention du Conseil international des bois tropicaux. Parallèlement, l'Organisation servira d'intermédiaire entre les parties intéressées des pays producteurs et des pays consommateurs, en vue de faciliter une plus grande compréhension, le partage d'informations et le dialogue sur les approches progressives de la certification.

Futurs travaux

Le futur programme de travail de l'OIBT sur la certification des forêts et des bois se développera sans doute principalement à partir des résultats des travaux ci-dessus que l'Organisation exécute actuellement dans ce domaine et dans des domaines connexes tels que les systèmes d'audit et les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable. L'évolution ultérieure de toutes les questions relatives à la certification des forêts et des bois aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux est aussi susceptible de se répercuter sur les futurs travaux de l'OIBT dans ce domaine.

Résultats de l'atelier

L'Atelier international de l'OIBT sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes de certification forestière, tenu les 3 et 4 avril 2002, a réuni 68 participants qui s'intéressent tout particulièrement à la certification. Les participants ont reconnu que le rôle de l'OIBT dans la promotion de l'aménagement forestier durable et sa certification devait être renforcé et ont formulé les recommandations suivantes: l'OIBT devrait

- soutenir les efforts de renforcement des capacités en matière de certification dans ses pays membres producteurs, en ce qui concerne notamment le renforcement institutionnel, la participation des parties prenantes, les systèmes d'audit, la formation, et une meilleure compréhension de ce qu'est la certification. L'Organisation devrait réagir de manière plus positive aux propositions de projets relatifs à la certification;
- suivre les progrès accomplis en matière de comparabilité et d'équivalence des systèmes de certification et explorer les possibilités de promouvoir la convergence des normes de certification forestière dans les pays membres, notamment par le biais d'initiatives régionales;
- faciliter les discussions faisant intervenir les parties prenantes et prêter son soutien pour sonder la faisabilité de l'approche progressive de la certification comme moyen permettant de rendre plus équitable l'accès des producteurs à la certification;
- reconnaître la contribution que la certification de l'aménagement forestier et de la filière peut apporter à la lutte contre les coupes et le commerce illicites de bois tropicaux;
- faciliter le dialogue et la coopération entre pays membres consommateurs et producteurs, et faire connaître aux parties prenantes et au grand public les principes et les complexités de l'aménagement forestier durable et de la certification des forêts naturelles et artificielles;
- redoubler d'effort pour la promotion de conditions qui permettront l'expansion de l'aménagement forestier durable et sa certification dans ses pays membres;
- soutenir les recherches visant d'une part à examiner l'efficacité et l'efficience d'autres ensembles d'indicateurs et du degré auxquels ceux-ci répondent à des critères de certification particuliers et, d'autre part, à déterminer l'impact de la certification sur l'aménagement forestier durable;
- tenir ses membres au courant des initiatives liées aux mécanismes internationaux de reconnaissance mutuelle entre systèmes de certification; et
- prêter son soutien aux forums régionaux et organisations connexes traitant les questions de certification dans les régions tropicales.

Décollage de l'industrie du contreplaqué en Chine

La Chine réduit ses importations de contreplaqués alors que sa propre industrie est en plein essor

par Mike Adams et Hwan Ok Ma

Secrétariat de l'OIBT

Yokohama, Japon

itto-mis@itto.or.jp

UN VIEUX dicton chinois, qui pourrait se traduire par "il est plus sûr de prédire l'avenir lointain que de dire ce qui se produira demain" résume l'évolution récente du commerce chinois du contreplaqué. Qui aurait pensé, il y a quatre ans à peine, qu'en 2001 la Chine serait exportateur net de contreplaqués (Figure 1).

Le commerce chinois du contreplaqué s'est développé à un rythme effréné. Les importations sont tombées de 1,7 millions de m³ en 1998 (elles avaient même atteint 2,3 millions de m³ en 1993) à juste 650 000 m³ en 2001. En revanche, les exportations ont fait un bond, passant de moins de 200 000 m³ en 1998 à presque 1 million de m³ en 2001. Selon les statistiques douanières de 2001, les contreplaqués de fabrication chinoise ont été exportés vers les principaux marchés suivants: République de Corée (206 000 m³, soit 21,3% du total des exportations), Hong Kong (169 000 m³, 17,5%), Japon (121 000 m³, 12,5%), Etats-Unis 92 000 m³, 9,5%) et Province chinoise de Taïwan (85 000 m³, 8,8%). Les récentes données de 2002 indiquent une réduction continue des importations de contreplaqués: au cours du premier trimestre, elles se situaient à 124 000 m³, comparées à 194 000 m³ durant la même période l'année dernière. En revanche, le volume des exportations de contreplaqués du premier trimestre de 2002 dépassait de 31% celui de la période correspondante de l'année dernière.

Un secteur transformé

De toute évidence, 1998 a été une année décisive pour les importations chinoises de grumes et de contreplaqués (Figure 2). Un lent recul des importations de grumes s'est soudain transformé en une rapide escalade; en l'espace de trois ans, le volume des grumes tropicales importées a plus que doublé.

Ce changement a été déclenché par une réduction à zéro des taxes à l'importation de grumes. Avant 1998, le contreplaqué prédominait dans les importations de bois tropicaux, mais les contreplaqués bon marché d'Indonésie et de Malaisie avaient sérieusement miné la position concurrentielle des fabricants chinois. Un grand nombre d'usines avaient été astreintes à réduire la production, à licencier des ouvriers et même à fermer.

Les autorités chinoises ont réagi en supprimant les taxes à l'importation sur les grumes et en prenant des mesures draconiennes pour freiner la contrebande de contreplaqués. Les tarifs sur les grumes ayant été supprimés, les fabricants locaux ont utilisé les grumes importées non seulement pour combler un déficit d'approvisionnement (créé par une réduction massive des prélèvements dans les forêts naturelles conformément aux nouveaux règlements pour la protection des forêts du pays), mais

également pour commencer à exporter des quantités importantes de contreplaqués bon marché.

Un peu d'histoire

Jusqu'à récemment, nombreux étaient les fabricants de contreplaqué en Chine qui ne pouvaient pas faire concurrence aux importations de contreplaqués de l'étranger, même après la réduction des tarifs. C'était le cas en particulier des entreprises étatiques, qui étaient en général de petite échelle, technologiquement peu avancées, opérant avec un équipement rudimentaire et produisant des contreplaqués de qualité inférieure.

Au cours des cinq à dix dernières années, l'arrivée de nombreuses firmes étrangères et la création de nombreuses co-entreprises ont revitalisé l'industrie chinoise du contreplaqué. La concurrence acharnée et les exigences des consommateurs de contreplaqué de qualité ont entraîné la faillite de nombreuses vieilles usines, mais un certain nombre de fabriques de contreplaqué de petite taille, comme celles regroupées à Nanhai, Guangdong, dans le district de Jiashan, à Linyi, dans les districts de Shandong et de Wenan, et à Hebei, ont fusionné pour devenir des entreprises d'échelle non négligeable et concurrentielles. Il est difficile d'obtenir des statistiques précises sur la production de contreplaqué du pays mais, d'après les chiffres disponibles auprès de l'Administration forestière de l'Etat, elle s'élevait à presque 10 millions de m³ en 2000.

Province de Zhejiang

En particulier dans la province de Zhejiang, les industries du bois se sont développées rapidement ces dernières années. Un certain nombre de facteurs y ont sans doute contribué: par exemple, une main d'oeuvre qualifiée, une bonne localisation géographique, une bonne infrastructure de transport et portuaire, l'accès aux ressources et aux marchés voisins, et l'adoption de méthodes modernes en matière de gestion et de technologie. Dans cette province, le secteur du bois occupe la première place en Chine du point de vue de sa capacité de production installée (contreplaqués, panneaux de fibres et moulures), sa part de marché, la qualité de ses produits et son rendement économique. La capacité industrielle a augmenté rapidement; la production annuelle de contreplaqués, panneaux de fibres et autres produits bois de la province dépasse maintenant 37 milliards de yuan. Le secteur du contreplaqué, concentré autour de la ville de Jiashan, compte plus de 200 entreprises, qui représentent globalement une capacité de production annuelle de plus de 3 millions de m³, c'est-à-dire environ un tiers de toute la capacité de production de contreplaqué du pays.

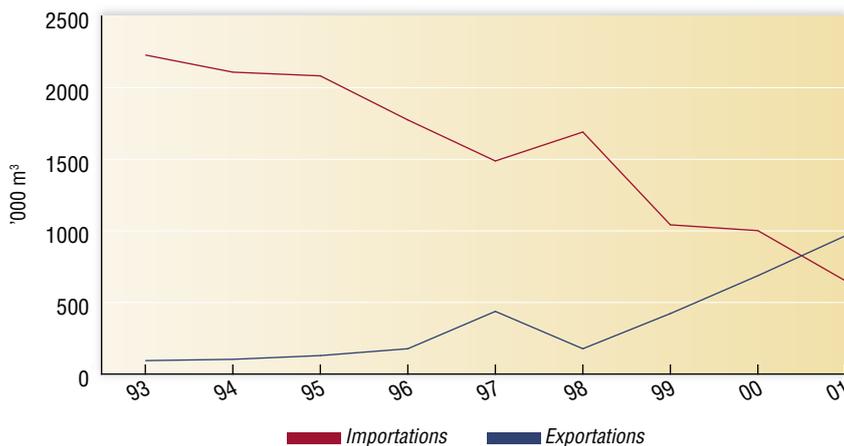
Investissement étranger

Au cours de ces dernières années, alors que l'admission à l'Organisation mondiale du commerce se rapprochait, l'investissement direct étranger (IDE) affluait à raison d'environ 15-20 milliards de dollars EU par an, mais ce niveau a grimpé de façon spectaculaire depuis 2000. Durant les huit premiers mois de 2001, par exemple, l'IDE exploité en Chine a augmenté de 20,4% d'une année sur l'autre pour atteindre 27,44 milliards de dollars; d'aucuns prédisent que l'IDE se situera entre 60 et 70 milliards de dollars par an à moyen terme. La majeure partie de cet investissement sera destinée aux secteurs de la fabrication et des services.

Des investissements additionnels non négligeables ont déjà été apportés aux secteurs de la transformation du bois. Les coûts élevés de la main d'oeuvre locale, du foncier et des matières

Chassé-croisé

Figure 1: Exportation et importation de contreplaqués de la Chine, 1993-2001



premières et les marchés intérieurs limités ont encouragé les entreprises de contreplaqué de la Province chinoise de Taïwan, de Hong Kong, de Singapour et d'autres pays à investir et se réimplanter sur le continent chinois. Des installations de transformation modernes y ont été établies pour bénéficier d'une main d'oeuvre chinoise peu coûteuse et parfaitement capable d'être formée, de la disponibilité en abondance d'espace apte au développement commercial à des prix compétitifs et d'un énorme marché de consommation intérieur.

Les coûts de production du contreplaqué en Chine ont considérablement baissé ces dernières années, en grande partie grâce à la plus grande productivité de la main d'oeuvre qualifiée. Par exemple, les contreplaqués de fabrication chinoise en 2001 se vendaient au prix de gros moyen de 250 \$EU le m³ tandis que le prix moyen CAF des contreplaqués importés atteignait jusqu'à 390 \$EU le m³. L'introduction d'équipements modernes, un contrôle de qualité rigoureux, le rapide développement de l'industrie des adhésifs et les améliorations constantes des moyens technologiques permettent maintenant aux contreplaqués chinois de satisfaire les normes de qualité du marché international.

Provenance des grumes

En Chine, le futur développement des industries des panneaux à base de bois sera dicté essentiellement par les approvisionnements de grumes et d'autres fibres (par ex. le bambou). L'industrie des contreplaqués est la plus productive lorsqu'elle utilise des grumes cylindriques de large diamètre, d'où sa dépendance passée de grosses grumes issues des forêts du pays et de grumes tropicales du Sud-Est asiatique, des îles du Pacifique et d'Afrique (la préférence allant à l'okoumé du Gabon à cause de son haut rendement en placages de parement).

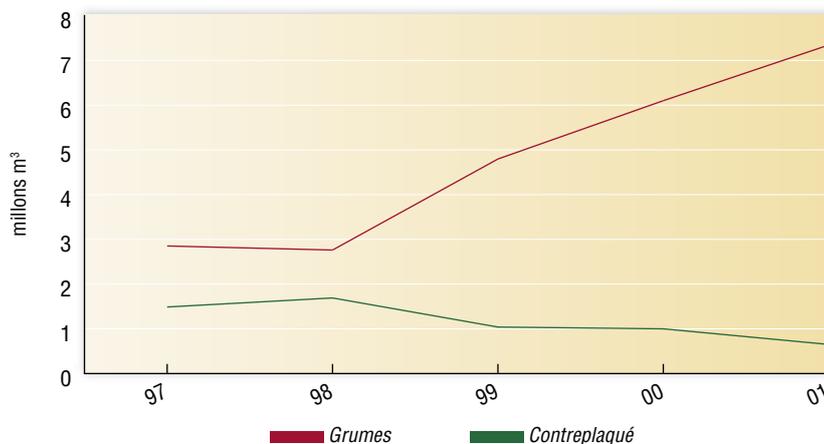
En 1997, la Chine a mis en place un programme de protection des forêts naturelles (PPFN) qui a considérablement modifié les fournitures de grumes aux usines. Dans 13 provinces, l'exploitation commerciale des forêts naturelles a été suspendue sur les hauteurs du bassin du Yang-Tseu-Kiang et dans les zones de haute et moyenne altitude du bassin du fleuve Jaune; quelque 78 millions d'hectares de forêts de montagne ont été fermés à l'exploitation forestière et protégés. En outre, dans les principales régions forestières nord-orientales de Chine et dans la Région autonome de Mongolie-intérieure, par exemple, la production de bois a diminué de 18 millions de m³ à environ 12 millions de m³. Au total, les autorités chinoises auraient investi 20 milliards de yuan dans le PPFN. Pour compléter les fournitures de grumes chinoises, de nouvelles plantations ont été créées sur environ 1,2 millions d'hectares.

La réduction des prélèvements de grumes dans la forêt naturelle a eu un important impact sur l'industrie du bois. A Chongqing, la zone d'altitude du Yang-Tseu-Kiang, et dans la zone du réservoir des trois gorges, près de mille entreprises de transformation et 38 marchés du bois ont fermé lorsque les prélèvements de grumes ont été réduits. Sur une note plus positive, affirment les observateurs du pays, l'exploitation forestière illégale a été pratiquement éliminée après que les ressources forestières ont été mises sous stricte protection.

La production nationale de grumes de la Chine en 2001 se situait à environ 51 millions de m³, soit 8% de plus qu'en 2000. Cette augmentation était due entièrement à la production croissante de bois des plantations en 2001, celles-ci ayant fourni environ 31 millions de m³, ou quelque 60% de la production nationale de bois

Essor des grumes

Figure 2: Volume des importations chinoises de grumes tropicales et de contreplaqués tropicaux, 1997-2001



prévue. Tout semble indiquer que la production des plantations sera encore plus élevée cette année. Le succès des plantations d'essences à croissance rapide, comme les peupliers, permet maintenant d'alimenter les industries de contreplaqués et de panneaux lattés en volumes substantiels de matières premières pour âme. Ce fait nouveau, associé à l'importation de plus grandes quantités de grumes de Russie, influera sur les échanges de grumes entre le sud et l'est asiatiques. Au cours de ces dernières années, les exportateurs tropicaux de grumes ont tiré bénéfice de l'essor que prenait l'industrie du contreplaqué en Chine, mais cela risque de ne pas durer. Sont particulièrement exposés au risque de la concurrence des grumes bon marché, les fournisseurs tropicaux de grumes de faible diamètre et de grumes servant à produire des matériaux pour âme de contreplaqués.

De nouveaux tarifs intensifiant la concurrence

Un autre fait nouveau aura sans doute des incidences non négligeables sur l'industrie du contreplaqué en Chine. Le 1er janvier 2002, la Chine a ramené de 15% à environ 10% les droits d'entrée sur le contreplaqué et de 8% à environ 4% ceux des placages, les droits d'entrée sur les grumes demeurant à zéro. La baisse des droits sur les contreplaqués importés forcera les fabricants chinois à se rendre encore plus compétitifs, et la baisse des droits sur les placages devrait les y aider; résultat net: un volume encore plus grand d'exportations.

Il y aurait lieu de procéder à des études en profondeur sur la situation de concurrence favorable des exportations de contreplaqués de la Chine par rapport aux pays producteurs de bois tropicaux. Cela permettrait de mieux comprendre les facteurs importants qu'un pays doit prendre en considération s'il veut mener à bien ses exportations de contreplaqué.

Dans le milieu des affaires à Shanghai, on pense que la main d'oeuvre qualifiée qui travaille dans les fabriques de contreplaqué locales joue un rôle de plus en plus important dans la promotion de l'industrie chinoise. Par exemple, M. Yao Jiangang, Vice-président de la Shanghai Xin Gao Chao Group Co Ltd, le deuxième plus grand producteur de contreplaqué dans la province de Zhejiang, estime qu'une main d'oeuvre qualifiée peu coûteuse "peut compenser les coûts élevés de grumes importées de Papouasie-Nouvelle-Guinée et permettre de fixer des prix compétitifs pour les exportations du contreplaqué chinois".

Avec des exportations de contreplaqué se situant à environ 1 million de m³, la Chine est devenue un concurrent sérieux sur le marché mondial des contreplaqués, surtout en Asie orientale. Bien qu'il soit folie de faire des prévisions sur un marché aussi dynamique, il semble inévitable que les producteurs de contreplaqués tropicaux verront leurs marchés traditionnels assaillis et menacés par les contreplaqués en partie fabriqués à partir de grumes tropicales importées ou de placages tropicaux.

La liste des projets OIBT s'allonge

Les projets et avant-projets décrits ci-dessous ont été financés à la 32^{ème} session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Bali (Indonésie) en mai 2002

Conservation et gestion durable de la mangrove de la zone côtière du Kouilou avec la participation des communautés locales établies dans cette zone du sud Congo (République du Congo; PPD 40/02 Rev.1 (F)*)

Budget	OIBT:	71 232 \$EU
	Gouvernement congolais:	15 830 \$EU
	Total	87 062 \$EU

Agences d'exécution Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et Centre de Recherches Forestières du Littoral (CRFL)

Sources de financement Japon, Etats-Unis

Cet avant-projet analysera la situation des importantes ressources de la mangrove congolaise, étudiera les aspects socio-économiques de leur gestion et formulera une proposition de projet pour leur aménagement durable.

Initiative de lutte contre le feu: prévenir plutôt que guérir (Mondial; PPD 44/02 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	91 245 \$EU
	UICN:	26 000 \$EU
	Total	117 245 \$EU

Agence d'exécution UICN – Union mondiale pour la conservation

Sources de financement Japon, Suisse

Cet avant-projet résulte des travaux sur les feux de forêt entrepris par l'UICN et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Son objectif est d'élaborer une proposition de projet complète qui bénéficiera d'un soutien sans réserve de la part du gouvernement d'un ou de deux pays producteurs de l'OIBT dans chacune des trois régions tropicales.

Promotion du mécanisme de développement propre dans le cadre de la gestion forestière durable avec la participation des populations riveraines (Indonésie; PPD 47/02 (F))

Budget	OIBT:	53 000 \$EU
	Total	53 000 \$EU

Agence d'exécution The Association of Indonesian Forest Concession Holders (APHI)

Sources de financement Suisse, Japon

Cet avant-projet permettra de rassembler des données de base et des informations en vue de mettre au point des stratégies et une proposition de projet destinées à promouvoir le Mécanisme de développement propre dans le cadre de l'aménagement forestier durable et avec la participation des communautés locales.

Plan intégré du renforcement du couloir biologique de la Serrania del Bagre, Province de Darién (Panama; PD 14/00 Rev.5 (F))

Budget	OIBT:	698 662 \$EU
	ANCON/ANAM:	454 670 \$EU
	Total	1 153 332 \$EU

Agence d'exécution Association nationale pour la conservation de la nature (Asociación nacional para la conservación de la naturaleza, ANCON)

Sources de financement Japon, Etats-Unis

Ce projet a pour objectif de transformer définitivement le couloir biologique Bagre en un domaine forestier permanent. Un centre de gestion intégrée sera mis en place pour assurer la récolte durable de bois et de produits non ligneux ainsi que la protection de l'eau, des sols et de la biodiversité. Un plan de réhabilitation et de restauration sera élaboré pour les terres dégradées et les zones tampons du couloir biologique.

Aménagement forestier durable participatif: Relever les défis de la décentralisation dans la forêt modèle de Bulungan (Indonésie; PD 39/00 Rev.3 (F))

Budget	OIBT:	892 559 \$EU
	Gouvernement indonésien:	417 000 \$EU
	CIFOR:	572 984 \$EU
	IRD:	410 000 \$EU
	DFID:	53 780 \$EU
	Total	2 346 323 \$EU

Agences d'exécution Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et Forestry Research and Development Agency (FORDA)

Sources de financement Suisse, Etats-Unis, Fonds pour le partenariat de Bali

Ce projet représente la seconde phase du Projet OIBT PD 12/97 Rev.1 (F). Il permettra de poursuivre les objectifs à long terme de la foresterie durable dans le district de Malinau au Kalimantan oriental (Indonésie) en améliorant la coordination de la gestion forestière au niveau du district (*kabupaten*) dans la forêt modèle, grâce à une plus grande participation des parties prenantes, à la gestion de conflits, aux plans d'occupation des sols et leur suivi, et à la mise en oeuvre de l'aménagement forestier durable dans la concession Inhutani II Malinau.

Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des forêts classées de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire; PD 53/00 Rev.3 (F))

Budget	OIBT:	342 795 \$EU
	Gouvernement ivoirien:	81 582 \$EU
	Total	424 377 \$EU

Agence d'exécution Société de développement des forêts (SODEFOR)

Source de financement Japon

Ce projet exploitera un réseau de 326 placeaux permanents de suivi pour améliorer les connaissances sur la dynamique des peuplements typiques de forêts naturelles en Côte d'Ivoire, l'objectif étant d'instaurer des pratiques d'aménagement forestier durable adaptées au contexte socio-économique local.

Résistance génétique de l'Iroko à *Phytolyma lata*—Phase II (Côte d'Ivoire, PD 54/00 Rev.4 (F))

Budget	OIBT:	378 584 \$EU
	Gouvernement ivoirien:	93 568 \$EU
	Total	472 152 \$EU

Agence d'exécution Société de développement des forêts (SODEFOR)

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Fonds commun pour les produits de base

L'Iroko est une essence précieuse répandue dans toute l'Afrique centrale. Toutefois, en plantation, l'Iroko est attaqué par un insecte (*Phytolyma lata*) qui retarde la croissance des plantules, déforme les tiges et les étiole, ce qui endommage gravement l'arbre et compromet sa valeur marchande. Ce projet fait suite à un autre projet (PD 3/95 Rev.2 (F)) exécuté au Ghana en collaboration avec le Cameroun et la Côte d'Ivoire, qui était axé sur l'amélioration génétique de l'espèce par la sélection de graines et d'individus résistants. Il permettra d'élargir la base génétique du matériel disponible pour la collecte de nouvelles provenances et la création de plantations expérimentales d'Iroko.

Evaluation et gestion des habitats forestiers de la mangrove égyptienne en vue d'une exploitation et d'une mise en valeur durables (Egypte; PD 63/01 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	301 570 \$EU
	Gouvernement égyptien:	138 175 \$EU
	Total	439 745 \$EU

Agence d'exécution Ministère de l'agriculture et de réhabilitation des terres. Sous-secrétariat chargé du boisement et de l'environnement (MALR)

Source de financement Japon

Ce projet permettra d'aménager l'écosystème de mangrove sur 465 hectares du littoral égyptien de la mer Rouge et d'assurer leur conservation et leur gestion durable.

Ile Congrès forestier latino-américain (Guatemala; PD 125/02 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	87 683 \$EU
	Sources nationales:	298 406 \$EU
	Total	386 089 \$EU

Agence d'exécution Institut forestier national (Instituto Nacional de Bosques, INAB)

Source de financement Japon

Cette conférence devrait renforcer le forum régional d'échange de propositions et permettra d'arriver à un consensus sur les tendances et les perspectives du secteur forestier latino-américain.

Développement de plantations de démonstration de *Xantoxylum rethsa*, *Manilkara kauki*, *Alstonia scholaris*, et *Whrightia pubescens* pour favoriser la gestion durable des forêts naturelles à Bali (PD 137/02 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	261 438 \$EU
	Gouvernement indonésien:	30 860 \$EU
	Total	292 298 \$EU

Agences d'exécution Bali Provincial Forestry Service (gouvernement provincial) et Regional Tree Seed Center (ministère des forêts)

Sources de financement Japon, Australie, République de Corée

Ce projet vise à promouvoir la plantation d'arbres d'espèces locales en vue de réhabiliter près de 32 000 ha de terres dégradées et d'assurer un approvisionnement continu de matériel ligneux pour les petites entreprises villageoises de sculpture sur bois.

Production durable des forêts nationales sous le régime des concessions forestières (Brésil; PD 142/02 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	878 157 \$EU
	DIFLOR:	447 237 \$EU
	Total	1 325 394 \$EU

Agence d'exécution Direction du programme forestier national (DIFLOR), Ministère de l'environnement

Sources de financement Etats-Unis, Fonds pour le partenariat de Bali

Un des objectifs du Programme forestier national au Brésil consiste à étendre la gestion des forêts naturelles dans les espaces publics à 10 millions d'ha au moins d'ici 2003 par le biais d'un régime de concessions forestières. Il sera procédé à des enquêtes socio-économiques, des études sur l'environnement et des inventaires forestiers préliminaires dans cinq forêts nationales de l'Amazonie en vue de les préparer en tant que futures zones de concession. Des plans de gestion permettant d'assurer une production durable de bois dans les cinq forêts nationales seront élaborés, de même que les règles et procédures que les entreprises devront respecter dans le cadre du régime de concessions.

Développement et mise en oeuvre du projet pilote d'un système d'informations statistiques forestières (FSIS) (Philippines; PD 41/99 Rev.4 (M))

Budget	OIBT:	261 081 \$EU
	Gouvernement philippin:	164 200 \$EU
	Total	425 281 \$EU

Agence d'exécution FMB, Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR)

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Australie

Ce projet aidera l'Office d'aménagement des forêts (FMB) à rassembler, organiser et analyser les données sur les forêts qui relèvent du mandat du FMB, à garantir la circulation opportune de l'information au sein de l'organisation afin de faciliter la prise de décisions, et à optimiser le travail des employés et l'application des techniques dont dispose le DENR.

Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (Régional; PD 124/01 Rev.2 (M), Phase I, Stade 1)

Budget	OIBT:	634 983 \$EU
	OAB:	172 750 \$EU
	Total	807 733 \$EU

Agences d'exécution Organisation africaine du bois (OAB) et OIBT
Source de financement Fonds pour le partenariat de Bali

Ce projet devra mettre en place au niveau national, dans les pays africains membres de l'OIBT, les moyens nécessaires pour l'application des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de l'aménagement forestier durable élaborés par l'OAB et l'OIBT. Il prévoit de former à l'application des PCI au moins 60 forestiers dans chaque pays, d'élaborer un cadre d'audit pour les forêts africaines et de dispenser à au moins 60 instructeurs une formation aux procédures d'audit fondées sur les PCI au niveau de l'unité de gestion forestière. Le premier stade de la Phase I comprendra les activités suivantes: création d'un forum de neuf pays sur l'aménagement forestier durable, mise au point des normes nationales de PCI/certification dans quatre pays, collecte de données sur les PCI dans six pays, amélioration du cadre national de suivi/audit dans cinq pays, élaboration d'un programme de formation à l'application des PCI harmonisés dans deux pays, et renforcement de la capacité de l'OAB en matière de conseil et de diffusion des données liées aux PCI.

Application d'un modèle expérimental d'évaluation économique de l'utilisation et de la gestion des essences colombiennes *Meliaceae* et *Anacardiaceae* (Colombie; PD 132/02 Rev.1 (M))

Budget	OIBT:	45 898 \$EU
	Gouvernement colombien:	70 004 \$EU
	Total	115 902 \$EU

Agence d'exécution Programme d'économie botanique, Institut des sciences naturelles, Université nationale de Colombie
Source de financement Japon

Ce projet prévoit d'étudier et d'appliquer un modèle expérimental envisageant une série de variantes biologiques et socio-économiques qui apporteront une 'valeur économique' aux espèces et familles de *Meliacées* et d'*Anacardiacées*.

Elaboration de critères et indicateurs de la gestion durable adaptés aux forêts tropicales brésiliennes (Brésil; PD 140/02 Rev.2 (M))

Budget	OIBT:	396 313 \$EU
	ABIMCI/FORUM/SBS	166 100 \$EU
	Total	563 663 \$EU

Agences d'exécution Association brésilienne des bois transformés mécaniquement (ABIMCI) en coopération avec le Forum national des organisations forestières (FORUM), la Société brésilienne de sylviculture (SBS), et d'autres

Sources de financement Japon, Etats-Unis

Ce projet élaborera une série harmonisée de critères et indicateurs (C&I) pour l'aménagement durable des forêts tropicales brésiliennes, en se référant aux C&I de l'OIBT et à l'initiative régionale de Tarapoto. Par ailleurs, il élaborera et testera un guide pour l'application des C&I brésiliens et dispensera des cours de formation à l'utilisation du guide.

Bilan des informations sur l'analyse du cycle de vie des produits ligneux tropicaux (Mondial; PPD 48/02 (M))

Budget	OIBT:	37 740 \$EU
	Total	37 740 \$EU

Agence d'exécution Secrétariat de l'OIBT

Source de financement Fonds pour le partenariat de Bali

Cet avant-projet examinera les recherches et les études actuelles concernant l'analyse du cycle de vie des produits ligneux et établira un rapport à ce sujet.

Examen du marché indien des bois (PPD 49/02 (M))

Budget	OIBT:	103 785 \$EU
	Total	103 785 \$EU

Agence d'exécution Secrétariat de l'OIBT

Source de financement Fonds pour le partenariat de Bali

Cet avant-projet permettra d'étudier la situation actuelle de l'offre et de la demande sur le marché indien des bois ainsi que les possibilités de commercialisation en Inde des bois d'autres membres de l'OIBT.

Développement de la production et de l'utilisation du rotin par la participation de petits propriétaires et exploitants en Indonésie (Indonésie; PD 108/01 Rev.3 (I))

Budget	OIBT:	434 839 \$EU
	Gouvernement indonésien:	367 150 \$EU
	Total	801 989 \$EU

Agence d'exécution Directorate General of Land Rehabilitation and Social Forestry

Sources de financement Japon, Etats-Unis

Ce projet prévoit des travaux de recherche-développement dans les domaines suivants: propriétés d'espèces de rotin sélectionnées, technologies appropriées de transformation du rotin (post-récolte, préservation, séchage, courbement, etc.), système de classement des rotins et développement et commercialisation de produits. En outre, seront créées dans l'ouest de Java quatre placettes de démonstration et deux petites industries du rotin qui serviront à vulgariser les techniques de transformation et à dispenser une formation en vue de faciliter le transfert de technologie.

Utilisation durable du bambou dans les Divisions de Mandalay et de Bago grâce à la participation des populations (Myanmar; PD 146/02 Rev.1 (I))

Budget	OIBT:	453 616 \$EU
	Gouvernement du Myanmar	29 100 \$EU
	Total	482 716 \$EU

Agence d'exécution Département des forêts

Sources de financement Japon, République de Corée

Ce projet permettra de créer deux placettes de démonstration de dix espèces de bambou sur 100 ha, à des fins de recherche et de vulgarisation. Sur la base des résultats de la recherche, le projet offrira une assistance technique aux principales parties prenantes, notamment les groupes minoritaires et les femmes, par le biais de cours de formation et de guides techniques sur la gestion des plantations, la récolte et la transformation du bambou. Il établira également deux petites coopératives de bambou en vue de procurer des revenus aux communautés locales.

Conférence internationale sur les produits de qualité en teck issus de la gestion forestière durable (Inde; PD 151/02 (I))

Budget	OIBT:	108 544 \$EU
	Kerala Forest Research Institute:	40 000 \$EU
	Total	148 544 \$EU

Agence d'exécution Kerala Forest Research Institute (KFRI)

Source de financement Japon

Cet avant-projet vise à organiser une conférence internationale afin d'examiner en profondeur le rôle du teck issu de plantations dans les programmes de mise en valeur des bois tropicaux ainsi que la situation du marché dont il fait l'objet.

Transformation et utilisation des rebuts d'exploitation par une collaboration avec les communautés locales et les entreprises forestières (Ghana; PPD 39/02 Rev.2 (I))

Budget	OIBT:	55 650 \$EU
	Gouvernement ghanéen:	75 millions de cedi
	Total	64 950 \$EU(viron)

Agence d'exécution Institut de recherche forestière du Ghana

Sources de financement Etats-Unis, Japon

Cet avant-projet vise à explorer les moyens d'accroître les bénéfices que les communautés locales tirent des opérations forestières grâce à la collecte et à la transformation des résidus de l'exploitation forestière. En outre, il formulera une proposition de projet destinée à promouvoir la collaboration entre les industries forestières et les communautés locales pour la collecte et la transformation des résidus d'abattage.

*Les préfixes 'PD', dans les parenthèses, signifient qu'il s'agit d'un 'projet' et 'PPD' d'un 'avant-projet'. Le suffixe 'F' indique la Division du reboisement et de la gestion forestière, 'M' la Division de l'information économique et de l'information sur le marché, et 'I' la Division de l'industrie forestière. Des résumés plus détaillés sur les projets peuvent être consultés au site Web de l'OIBT, à l'indicateur suivant: http://www.itto.or.jp/inside/homepage_briefs.html

Producteurs

Afrique

*Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon
Ghana
Libéria
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Togo*

Asie & Pacifique

*Cambodge
Fidji
Inde
Indonésie
Malaisie
Myanmar
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Thaïlande
Vanuatu*

Amérique latine

*Bolivie
Brésil
Colombie
Equateur
Guatemala
Guyana
Honduras
Panama
Pérou
Suriname
Trinité-et-Tobago
Venezuela*

Consommateurs

*Australie
Canada
Chine
Egypte
Etats-Unis d'Amérique
Japon
Népal
Norvège
Nouvelle-Zélande
République de Corée
Suisse
Union européenne
Allemagne
Autriche
Belgique/Luxembourg
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Pays-Bas
Portugal
Suède
Royaume-Uni*

Une bourse de l'OIBT a permis de dispenser une formation aux techniques de biotechnologie pour améliorer les arbres et la gestion des parasites

par Emmanuel Opuni-Frimpong

Institut de recherche forestière
du Ghana

University PO Box 63
Kumasi, Ghana

t 233-51-60123
f 233-51-60121

ALORS que s'accroît la demande internationale d'essences ligneuses de valeur comme l'iroko et le sapelli, leur disponibilité dans la forêt naturelle diminue. Par conséquent, pour à la fois satisfaire la demande et produire des revenus d'exportation, nous devons avoir recours à des techniques permettant de faire pousser dans les plantations des arbres de ces espèces de haute qualité et résistants aux parasites.

De plus en plus, les techniques forestières sont complétées par les méthodes de génie génétique, de culture de tissus et de biologie moléculaire. Pour acquérir des compétences et des connaissances dans ces domaines, j'ai obtenu une bourse de l'OIBT qui m'a permis de suivre une formation en biotechnologie à l'école de foresterie et du bois de l'université technologique du Michigan.

La formation était destinée à développer les aptitudes nécessaires en matière de micropropagation d'arbres, en choisissant l'orme chinois (*Ulmus parvifolia*) comme matériel d'étude. Les méthodes de stérilisation des explants, de préparation des milieux gélosés, de culture et de culture secondaire d'explants, depuis leur plantation initiale jusqu'à leur enracinement, ont été décrites et démontrées. En outre, j'ai été initié à d'autres activités de recherche en cours au laboratoire de la biotechnologie de l'école. Celles-ci portaient sur la multiplication et l'hybridation du mélèze, le génie génétique de *Populus* et l'effet de la forte concentration atmosphérique de deux gaz sur la croissance des arbres. L'activité de la mineuse des pousses du pin a également été évaluée sur le terrain.

Micropropagation

La micropropagation est employée dans le monde entier pour la multiplication végétative en grand nombre de quelques individus génétiquement supérieurs. J'ai reçu une formation à tous les aspects de la micropropagation, depuis la stérilisation des explants et la préparation des milieux, jusqu'à la culture et la culture secondaire des explants. J'ai appris comment effectuer chaque opération et j'y ai entièrement participé



Culture en laboratoire: l'auteur place les explants stérilisés sur les milieux de culture de tissus.

Photos: D. Karnosky

en utilisant l'autoclave, les balances, les hottes à écoulement laminaire et la chambre de croissance.

Préparation du matériel: de jeunes feuilles coupées et des brindilles sont prélevées sur des plantes élevées en serre et leurs surfaces sont stérilisées pendant dix minutes dans une solution à 20% d'agent décolorant (v/v) avec quelques gouttes de Tween-20, et ensuite rincées au moins cinq fois avec de l'eau stérilisée. Les feuilles et les brindilles sont alors coupées et placées sur le milieu de culture.

Multiplication et hybridation du mélèze

J'ai eu l'occasion d'observer plusieurs essais de multiplication du mélèze (*Larix* et hybrides), y compris des essais de provenance et d'hybridation, ainsi que des placettes de croissance/rendement et des vergers à graines. J'ai participé au ramassage des pommes et à l'extraction des graines, ainsi qu'au nettoyage et au désailage dans un verger à graines de mélèzes européens. Je me suis également rendu auprès du plus grand cultivateur commercial de mélèzes aux Etats-Unis (Mead Corporation à Escanaba dans le Michigan) et j'ai visité sa serre, son entrepôt de conditionnement des graines, ses vergers à graines, et ses plantations de mélèzes et de pins rouges d'Amérique. La Mead Corporation et l'université technologique du Michigan sont membres de la Coopérative de recherche forestière et de gestion de l'environnement des Etats en bordure des Grands Lacs; c'est un modèle exemplaire de coopération entre la recherche et le développement, qui fait intervenir des universités, l'industrie et le gouvernement.

Génie génétique des peupliers

Il est maintenant possible d'introduire dans les arbres un seul ou un nombre restreint de gènes par inoculation d'un vecteur traité à l'*Agrobacterium*. J'ai été initié aux procédés de culture des souches d'*Agrobacterium* et d'inoculation du peuplier avec des vecteurs d'*Agrobacterium* contenant les gènes qui contrôlent la floraison. Le potentiel de l'insertion de gènes résistant aux insectes parasites dans les arbres a été signalé.

Rapports de bourses disponibles

Les rapports de bourses énumérés ci-dessous peuvent être obtenus en s'adressant à leurs auteurs.

Forest mensuration manual: a practical guide

Contacteur: Dr Sunil K. Nepal, 18 Manley Road, Pennington, NJ 08534, Etats-Unis; snelp1@comcast.net

A comparative study on understory vegetation diversity of *Eucalyptus* plantation in Hainan Island

Contacteur: Dr Yu Xueubiao, Rubber Cultivation Institution, Chinese Academy of Tropical Agriculture, Hainan, Chine; rcri@public.dzptt.hi.cn

Mapping of the forest types in Acre, Brazil, using remote sensing and canopy tree interpretation

Contacteur: Ms Ana Margarida Castro Euler, Foreign Student House Room C-318, Yokohama National University, 2-31-1 O-oka, Minami-ku, Yokohama, 232-0061, Japon; aneuler@hotmail.com

J'ai été initié aussi aux diverses étapes de la multiplication des plants transgéniques de peupliers, y compris l'élongation des pousses, l'enracinement et le transfert à la serre.

Impact du CO₂ et de l'O₃ sur les arbres des forêts

La concentration de dioxyde de carbone (CO₂) et d'ozone (O₃) dans l'atmosphère augmente et aura probablement des incidences non négligeables sur l'environnement mondial. Nous devons savoir quels en seront les effets sur les futures forêts du monde. J'ai passé trois jours au projet Aspen FACE (Free-Air CO₂ and O₃ Enrichment) au laboratoire du Service forestier de Rhinelander (Wisconsin), où j'ai pu constater l'impact évident de fortes concentrations de ces gaz atmosphériques sur la croissance, la morphologie et le phénologie des jeunes plants de peupliers.

Évaluation de la mineuse des pousses du pin

Les hôtes de prédilection de la mineuse des pousses du pin sont les pins blancs, les pins sauvages et les pins rouges âgés de 4 à 10 ans. L'alimentation des larves et le perçage d'un tunnel dans la moelle des nouvelles pousses endommagent la plante. J'ai observé que ces dégâts étaient semblables à ceux que la mineuse des pousses inflige à l'acajou africain, que j'avais étudié pendant les sept années précédentes à l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG). La mineuse des pousses attaque les pousses apicales et latérales, ce qui les affaiblit au point où elles peuvent tomber ou se casser. Les pressions environnementales telles que des conditions climatiques défavorables et les parasites jouent un rôle important en réduisant les populations de mineuse des pousses. J'ai également observé que les pins blancs, dans la forêt naturelle, tolèrent les attaques de cet insecte et se développent en prenant une bonne forme. Il est recommandé d'adopter une stratégie intégrée de gestion des parasites pour lutter contre la mineuse des pousses du pin.

Conclusion

Cette formation m'a permis d'acquérir des compétences et des connaissances en biotechnologie. J'espère m'en servir pour contribuer à l'amélioration des arbres, la gestion des parasites et les programmes de reboisement dans les pays tropicaux. Il convient également de mentionner les contacts établis entre le FORIG et l'école forestière de l'université technologique du Michigan grâce à la formation que j'ai reçue. En décembre 2001, le professeur David F. Karnosky de l'école a rendu une visite officielle au FORIG, où il s'est entretenu avec le directeur de l'Institut au sujet de recherches à entreprendre en collaboration sur des arbres tropicaux, notamment l'acajou. Je formule l'espoir que ce que j'ai appris à l'université technologique du Michigan pourra être adapté aux bois tropicaux indigènes du Ghana, avec l'aide soutenue de ces établissements.

Remerciements

Je suis très reconnaissant au professeur D. F. Karnosky et à sa secrétaire Janet. J'apprécie également l'appui apporté par les étudiants diplômés de toutes nationalités qui travaillent au laboratoire du professeur Karnosky: Bixial, Michiko, Pooja, Daver et Anita.



Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **12 mars 2003**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant juillet 2003. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2).

Création d'une nouvelle institution forestière en Afrique centrale

2ème Conférence des ministres chargés des forêts en Afrique centrale (COMIFAC)

27–28 juin 2002

Yaoundé, Cameroun

Compte rendu par Emmanuel Ze Meka

Secrétariat de l'OIBT

Le 17 mars 1999, dans ce qui a été dénommé la Déclaration de Yaoundé, les chefs d'Etat de six pays d'Afrique centrale—Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Congo et Tchad—ont proclamé leur attachement à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. La Déclaration, qui comporte douze résolutions stratégiques prévoyant une série de mesures portant sur divers aspects de la conservation de la biodiversité et de la gestion forestière, confie aux ministres chargés des forêts la tâche de coordonner les actions et d'assurer la mise en oeuvre des résolutions.

La première Conférence des ministres chargés des forêts en Afrique du Centre (COMIFAC) a eu lieu à Yaoundé en décembre 2000. La deuxième, en juin 2002, a débuté par la signature de la Déclaration de Yaoundé par M. Salomon Banamuhère Baliene, Ministre des terres, de l'environnement et du tourisme, au nom de la République démocratique du Congo (RDC). Cette signature a comblé une lacune inquiétante; en effet, la RDC renferme environ 60% des forêts d'Afrique centrale et son absence de la liste des signataires de la Déclaration de Yaoundé était manifeste.

Au cours de sa deuxième session, la COMIFAC a dressé un Plan de convergence, qui constitue un cadre des actions et des programmes prioritaires définis par les pays participants et qui devront être mis en oeuvre au niveau national et sous-régional pour faire progresser la gestion forestière durable. Elle a également approuvé un Plan d'action prioritaire dans lequel figurent les actions du Plan de convergence dont la mise en oeuvre durant la période 2003–2005 revêt un caractère d'urgence. Les pays participants, à l'exception de la République de Guinée équatoriale, ont décidé d'affecter à la mise en oeuvre du plan prioritaire un montant total de 15 milliards de FCFA environ (soit 22,3 millions de dollars EU). Les ministres ont également lancé un

appel aux partenaires de la communauté internationale en vue de financer la gestion des aires protégées existantes ainsi que d'autres activités d'ordre socio-économique et culturel, au profit des communautés locales.

Les ministres ont également pris des décisions sur d'importantes questions administratives de la COMIFAC, dont la mise en place à Yaoundé d'un secrétariat qui sera dirigé par M. Mboussou Ngamani (RDC). M. Mamfoumbi Kombia du Gabon a été nommé Secrétaire exécutif adjoint. M. Henri Djombo, Ministre des forêts de la République du Congo, a été élu Président pour un mandat de deux ans.

Au cours de la session, le ministre des forêts du Cameroun, M. Sylvestre Naah Ondoua, a rendu hommage à l'OIBT pour avoir été la première organisation intergouvernementale à soutenir la mise en oeuvre de la Déclaration de Yaoundé.

“En tant que première organisation internationale à fournir un appui matériel à la Déclaration, l'OIBT a joué un rôle vital dans l'amorce du processus”, a-t-il déclaré. La première initiative de l'OIBT a été d'envoyer une mission indépendante dans les cinq nations du bassin du Congo qui sont membres de l'OIBT. Cette mission a présenté son rapport à la trente-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Bali en mai 2002, et a stimulé le financement de plusieurs nouvelles mesures (voir dans *AFT* 10/2 un rapport sur les mesures décidées).

La prochaine session de la COMIFAC aura lieu en juin 2004 à Libreville.

Les dangers de la fumée

World Land & Forest Fire Hazards 2002

10–12 juin 2002

Kuala Lumpur, Malaisie

Compte rendu par A. Sarre

Cette conférence, à laquelle ont participé plus de 500 personnes, coïncidait avec la signature de l'accord de l'ANASE (Association des nations du sud-est asiatique) par les ministres de l'environnement des divers pays de cette association. L'Accord, qui porte sur la pollution atmosphérique transfrontière due aux brumes sèches, invite les membres de l'Association à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et à échanger des informations et des technologies visant à réduire au minimum les brumes sèches. Lors d'événements de

pollution due aux brumes sèches, le pays d'origine devrait ‘réagir sans délai’ aux demandes d'information des pays voisins menacés par des retombées radioactives transfrontières. Tous les signataires doivent également faciliter le passage par leurs territoires de personnel, d'équipement et de matériaux pour la lutte contre l'incendie et les interventions de recherche et sauvetage. L'Accord établit également un Centre ANASE pour la coordination de la lutte contre la pollution transfrontière due aux brumes sèches.

La conférence était en grande partie axée sur la réduction de la pollution par la fumée grâce à une meilleure gestion du feu. En particulier, l'élimination du brûlage à l'air libre a été largement préconisée comme étant un moyen de réduire les brumes sèches. Il semble que cette expression ait prêté à confusion: littéralement, elle signifie que le feu ne devrait pas être utilisé pour éliminer les résidus dans la forêt. Cependant, plusieurs participants ont précisé qu'en réalité elle signifiait qu'il ne fallait brûler les résidus à l'air libre qu'à certaines périodes et dans des conditions soigneusement contrôlées, tandis qu'il fallait autant que possible employer des techniques n'ayant pas recours au feu, comme le paillage. La plupart des délégués ont convenu qu'il était nécessaire de poursuivre les recherches sur des solutions rentables pour remplacer le brûlage. Plusieurs d'entre eux ont fait observer que les feux de tourbe produisent une forte proportion de la brume qui couvre la région et devraient donc être visés dans les programmes d'aménagement du territoire et de prévention de l'incendie.

Au cours des deuxième et troisième jours de la conférence, des séances parallèles ont examiné les questions d'atténuation, de surveillance et de prévention. Chacune des séances a permis de formuler des recommandations qui ont été présentées à la séance plénière finale: entre autres, des recommandations visant à mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation à tous les niveaux afin de réduire les sources d'allumage de feux, d'entreprendre en collaboration des recherches sur les techniques de brûlage contrôlé ou sans recours au feu, et d'élaborer des programmes nationaux et régionaux et des directives pour l'atténuation du feu.

Pour tout complément d'information, s'adresser à: Dalilah Haji Dali, Department of Environment, Level 3–7, Block C4, Federal Government Administrative Centre, 62502 Putrajaya, Malaisie; dhd@jas.sains.my

L'UE se penche sur le commerce illégal

Atelier international sur le respect des lois forestières, la gouvernance et le commerce (FLEGT)

22–24 avril 2002
Bruxelles, Belgique

Cet atelier a rassemblé des spécialistes de foresterie et de produits ligneux des Etats membres de l'Union européenne (UE), des représentants des gouvernements de certains des principaux pays producteurs et importateurs de bois (Chine, Indonésie, Philippines, Canada, Ghana), de l'industrie forestière, d'ONG et d'organisations internationales telles que l'OIBT. Le 13 février 2002, dans sa communication au Conseil et au Parlement européen relative à un partenariat mondial pour le développement durable, la Commission européenne a déclaré que l'Union européenne "élaborerait d'ici la fin 2002 un plan d'action sur l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce et renforcerait la coopération internationale en vue de traiter les infractions aux lois forestières et la criminalité forestière".

Cet atelier était destiné à mieux faire comprendre ce dont il s'agit dans ce domaine et à faciliter la préparation du plan d'action. Quatre questions principales ont été abordées: comment identifier la production de bois et contrôler la légalité des produits ligneux; comment développer la collaboration entre les services douaniers et d'autres organismes chargés de faire respecter les règlements dans les pays producteurs et importateurs; comment améliorer les normes concernant l'investissement et les prêts destinés à la production de bois et aux marchés publics; ainsi que la situation des industries forestières et le soutien qu'elles doivent apporter. Une séance sur les politiques commerciales et l'Organisation mondiale du commerce a également eu lieu dans ce contexte.

Etant donné la diversité des participants, les arguments n'ont pas manqué. Il n'en reste pas moins que les différents domaines ont été sensiblement mieux compris et que des recommandations ont été formulées sur tous les sujets abordés. Il a été proposé que l'UE appuie la mise en place progressive et aussi rapide que possible d'un mécanisme qui permettrait de vérifier et d'accréditer, dans les pays producteurs, la légalité des produits ligneux entrant dans l'UE. Des mesures seraient prévues pour nier l'accès aux marchés

de l'UE à des produits ligneux de source illicite, tout en favorisant les affaires légitimes.

Des propositions ont été faites dans divers domaines: le financement des opérations illicites et le blanchiment du produit de la criminalité forestière, la diligence nécessaire de la part des institutions de financement, et la nécessité de nouvelles lois faisant de l'importation, du commerce et du financement du bois issu de sources illicites un délit pénal. Les contrats des marchés publics devraient contenir des clauses attestant l'origine non illicite. Les agences de crédit à l'exportation devraient publier des informations sur les projets qu'elles soutiennent ou envisagent, en évaluant notamment leur impact environnemental et social, et le Conseil devrait élaborer un règlement à cet égard.

L'atelier a établi la nécessité d'une législation moderne, stable, efficace, applicable et simple—une législation complexe occulte la corruption. Il importe d'instaurer un climat d'équité, en évitant de créer une concurrence déloyale ou de compromettre les entreprises qui opèrent dans la légalité. Certaines entreprises appliquent déjà volontairement les meilleures pratiques dans ce domaine. La constitution de groupes de producteurs devrait être encouragée et il y aurait lieu de promouvoir une série de discussions en profondeur de caractère conciliatoire entre tous les intéressés. Des programmes de coopération, portant notamment sur le renforcement des capacités et l'assistance technique, devraient être établis d'un commun accord avec les pays producteurs de bois pour soutenir le processus FLEGT.

La Commission procédera dès lors à définir le plan d'action FLEGT pour l'Union européenne, en tenant compte des conclusions et des recommandations de l'atelier, en vue de le présenter au Conseil et au Parlement européen d'ici la fin de l'année.

Commerce des produits non ligneux

Deuxième programme international de formation sur la gestion durable des PFNL au service du développement rural

26 novembre–13 décembre 2001
Bhopal, Madhya Pradesh, Inde

Centre international de foresterie communautaire
Institut indien de gestion forestière

Ce programme a été organisé en vue d'accroître les connaissances et de parfaire les aptitudes de ceux qui, dans toutes les parties du monde, interviennent dans les secteurs de la foresterie et du développement rural et qui cherchent à procurer aux populations démunies des possibilités d'assurer leurs moyens d'existence grâce à la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Quinze participants de cinq pays ont suivi cette formation de trois semaines. Outre l'étude de l'expérience acquise sur le terrain par le Centre international de foresterie communautaire lui-même, le programme portait également sur l'expérience et la compétence des experts de trois autres instituts de recherche et de formation de premier plan du pays, à savoir l'Institut indien de technologie de Kharagpur, le G.B. Pant Institute of Himalyan Environment and Development d'Almora et l'Institut de recherche forestière basé à Dehradun.

La formation consistait à analyser des scénarios de gestion des PFNL et de développement rural (aux échelles micro et macro) en couvrant de manière intensive les questions d'actualité liées à la production, à la transformation et au commerce des PFNL. Les participants ont également été formés à l'application de divers outils et techniques pour l'évaluation des ressources en PFNL, de la faisabilité d'entreprises et de la formation de revenus. Lors de visites de terrain réparties au cours de la formation, les participants se sont rendus sur les lieux de neuf projets exécutés dans les forêts tempérées et tropicales de l'Inde, où ils ont eu l'occasion de mettre à l'épreuve dans des conditions de terrain les connaissances et les aptitudes qu'ils avaient nouvellement acquises.

Pour tout complément d'information, s'adresser à: Dr Prodyut Bhattacharya, Course Director, Indian Institute of Forest Management, Nehru Nagar, PO Box 357, Bhopal-462003, Madhya Pradesh, Inde; prodyut@iifm.org; www.iifm.org



Résumé
par
Alastair
Sarre

► **Thielges, B., Sastrapradja, S. & Rimbawanto, A. (eds) 2001. *In situ and ex situ conservation of commercial tropical trees*. Faculty of Forestry, Gadjah Mada University and OIBT. Yogyakarta, Indonésie. ISBN 979-96652-0-5.**

Disponible auprès de: Department of Forest Science, Faculty of Forestry, Gadjah Mada University, Yogyakarta 55281, Indonésie.

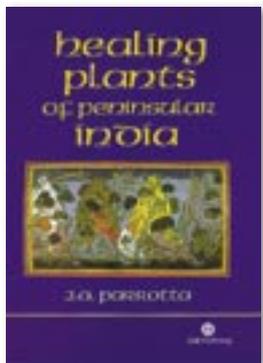


Cet ouvrage substantiel reprend les exposés d'une conférence parrainée par l'OIBT sur la conservation *ex situ* et *in situ* des arbres tropicaux d'intérêt commercial, qui s'est tenue à Yogyakarta à la mi-2001. Dans son avant-propos, Bart Thielges affirme que la conservation génétique dans le cadre de l'espèce même, notamment lorsqu'il

s'agit d'espèces indicatrices telles les principales essences, est essentielle à la fois pour la durabilité à long terme des écosystèmes naturels et pour la viabilité des plantations commerciales.

► **Parotta, J. 2001. *Healing plants of peninsular India*. CABI Publishing, Wallingford, UK. ISBN 0-85199-501-2. US\$140, relié.**

Disponible auprès de: CABI Publishing, CAB International, Wallingford, Oxon OX10 8DE, Royaume-Uni. Fax 44-(0)1-1491-833 508; cabi@cabi.org; www.cabi.org



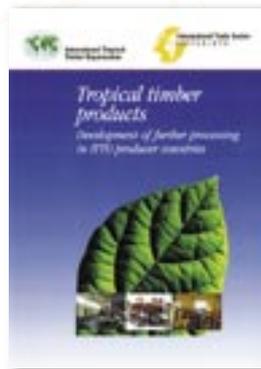
Si l'ouvrage précédent est substantiel, celui-ci est monstrueux : 944 pages. Il contient des informations (y compris sur les utilisations thérapeutiques) et des photos de 545 espèces des arbres, arbustes, lianes, graminées, herbes et fougères que l'on trouve dans la péninsule indienne et qui sont utilisées en médecine indienne

traditionnelle. Il inclut également une introduction de lecture agréable qui décrit les racines historiques et culturelles de la médecine indienne traditionnelle.

► **OIBT/CCI 2002. *Produits ligneux tropicaux: développement de la transformation secondaire dans les pays producteurs de l'OIBT*. Organisation internationale des bois tropicaux et Centre du commerce international, Genève, Suisse. ISBN 92-9137-204-8.**

Disponible auprès de: Fonctionnaire de l'information, OIBT, International Organizations Center - 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

Ce rapport, préparé au nom de l'OIBT par le Centre du commerce international, pose un cadre théorique pour l'évaluation de la compétitivité nationale des industries de transformation secondaire des bois tropicaux et fournit des

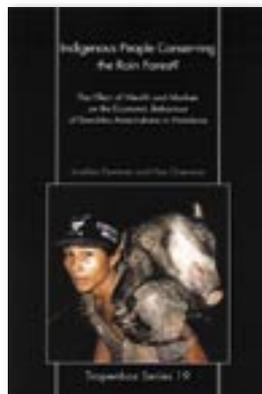


statistiques et des données fondamentales sur le marché. Il présente un tableau général de la transformation plus poussée dans chacune des trois régions tropicales ainsi que des chapitres distincts sur la future demande mondiale et les perspectives pour les pays producteurs de l'OIBT, sur les technologies de transformation secondaire

appliquées dans des pays producteurs et sur les mesures tarifaires et non tarifaires affectant le commerce des produits de transformation secondaire, y compris la certification. Ce rapport formule des recommandations de toutes sortes sur les actions que l'OIBT, les gouvernements des membres producteurs et les associations industrielles et commerciales des pays membres producteurs devraient mettre en oeuvre.

► **Demmer, J. and Overman, H. 2001. *Indigenous people conserving the rain forest? The effect of wealth and markets on the economic behaviour of Tawahka Amerindians in Honduras*. Tropenbos Series 19. Tropenbos International, Wageningen, Pays-Bas. ISBN 90-5113-053-8. 20.**

Disponible auprès de: The Tropenbos Foundation, PO Box 232, NL-6700 AE Wageningen, Pays-Bas; tropenbos@tropenbos.agro.nl; www.tropenbos.nl



Ce livre, de lecture très facile, présente les résultats des recherches menées par les auteurs pour leur thèse de doctorat au cours des années 90. Ressortissants néerlandais, ils ont vécu pendant 30 mois parmi les Amérindiens Tawahka de la région de Mosquitia au Honduras: "les conditions de travail sur le terrain étaient rudimentaires, il a beaucoup

pleu, la boue était mélangée d'excréments, la nourriture était monotone et toujours froide; bref, nous nous sommes bien amusés et la vie était belle". Le but de la recherche était d'étudier le comportement économique des ménages Tawahka afin de donner une idée précise de la façon dont le développement économique influe sur le rôle de la forêt dans la formation de revenus, intensifie ou diminue la pression sur diverses espèces, et influence le taux de conversion des forêts. Les auteurs en concluent que "la valeur que le reste de la nation ou du monde attache à la forêt éclipse la valeur de ce que ses habitants en tirent". Par conséquent, "faire en sorte que le monde extérieur paie les habitants locaux pour leur permettre de conserver la forêt pourrait être à long terme, pour diverses raisons, une stratégie de gestion prometteuse des réserves indigènes: elle tient compte directement des intérêts des parties prenantes, permet d'éviter les coûts des dommages sur le plan national/mondial, améliore les conditions de vie locales, et conserve la forêt pluviale". Cet ouvrage est publié en anglais, avec des résumés en espagnol et hollandais.

Quoi de neuf sous les tropiques?



Résumé
par
Alastair
Sarre

Le Brésil dévoile son propre programme Action 21 ...

En juillet dernier, le Programme Action 21 pour le Brésil a été lancé par le Président brésilien, M. Fernando Enrique Cardoso, et le Ministre de l'environnement, M. José C. Carvalho. Ce programme, formulé après consultations exhaustives de tous les secteurs de la société brésilienne, prévoit des mesures fondées sur un nouveau modèle de développement associant les méthodes de protection de l'environnement, la justice sociale et le rendement économique. Il définit 21 actions prioritaires visant à réaliser un développement durable au Brésil.

... crée de nouveaux parcs ...

En juillet également, le Président Cardoso a signé un décret portant création d'un nouveau parc national dans le nord-est du pays. Appelé *Nascentes do Rio Parnaíba*, ce parc s'étend sur environ 729.000 ha et se situe à la frontière entre les Etats de Piauí, Maranhão, Bahia et Tocantins. Son principal objectif est de protéger les hauts bassins versants du Parnaíba, le second des grands fleuves du nord-est brésilien et le plus important de l'Etat de Piauí. En août, le Président Cardoso a également annoncé la création d'un nouveau parc national dans l'Etat d'Amapá, à la frontière avec la Guyane française. Celui-ci couvrira 3,9 millions d'ha dans la forêt ombrophile de l'Amazonie et sera sans doute le plus grand parc national au monde créé dans la forêt ombrophile.

... et met en place un nouveau système d'observation en Amazonie

Toujours sur la brèche, le Président Cardoso a inauguré en juillet un nouveau système de protection et de surveillance de l'Amazonie (SIVAM, appelé aussi Système de vigilance en Amazonie). Ce système comprend un réseau de 25 stations au sol, 63 unités radar mobiles, 19 détecteurs radar fixes et 25 avions pour assurer la surveillance et faire respecter les règlements. Selon le gouvernement, 80% des travaux du SIVAM serviront à des fins environnementales, notamment la production de cartes et de rapports sur l'environnement; ils serviront aussi à lutter contre les coupes illicites et le transport illicite de bois. Les principales agences qui utiliseront le système seront le ministère de la défense, IBAMA et les secrétariats d'Etat chargés de l'environnement; l'information engendrée par le système sera

mise à la disposition des parties au Traité de coopération amazonien.

Compte rendu de Mauro Reis

L'Europe ratifie le Protocole de Kyoto

En juin dernier, les 15 pays membres de l'Union européenne ont ratifié le Protocole de Kyoto de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Aux termes de ce protocole, au cours de la période 2008-2012 les pays industrialisés sont tenus de réduire leurs émissions de CO₂, en moyenne de 5% environ par rapport au niveau de 1990. En septembre 2002, les Etats parties se chiffraient à 93, satisfaisant à l'une des conditions requises pour l'entrée en vigueur du Protocole. Celui-ci devra être ratifié par 55 pays représentant au moins 55% des émissions de CO₂ du monde développé en 1990. Les pays l'ayant déjà ratifié représentent plus de 37% des émissions. Bien que n'entrant pas dans la catégorie des pays développés, le Brésil et la Malaisie ont récemment ratifié le Protocole.

Le Pérou fixe des normes de certification forestière

En juin dernier, à l'issue d'un processus d'élaboration entamé en 1998, le Comité péruvien de certification forestière volontaire (CP-CFV) a publié les normes de certification applicables aux forêts amazoniennes du Pérou. Un accord entre le CP-CFV et l'Institut national des ressources naturelles (INRENA) a été signé en vue de mettre en oeuvre un plan national de formation et de diffusion des normes. Selon le correspondant d'AFT, Mauro Rios, le Directeur exécutif du Forest Stewardship

Council, Heiko Leideker, aurait affirmé que les normes péruviennes répondent aux conditions préalables à leur reconnaissance par le Conseil.

Prélèvements illicites dans les pays andins

De récentes statistiques montrent qu'en moyenne, à l'échelle régionale, les superficies des plantations (illégales) de coca en Amérique du Sud ne marquent aucun changement: durant la décennie passée, les superficies plantées de coca (dont on extrait la cocaïne) ont diminué au Pérou et en Bolivie mais elles ont considérablement augmenté en Colombie (Tableau 1). Cette situation a des incidences sur les forêts colombiennes parce que les cultures sont invariablement établies en défrichant la forêt.

Communiqué de Antonio Villa Lopez

Recensement des plantations forestières en Colombie

Un recensement détaillé du domaine de forêts artificielles commerciales a été entrepris conjointement en Colombie par le Ministère de l'agriculture et du développement rural, l'Office national de statistique, les institutions du Système national pour l'environnement, les autorités locales et les propriétaires privés. On estime à 160.000 ha environ les plantations colombiennes destinées à produire du bois. Ce recensement permettra de dégager des chiffres fiables non seulement sur les volumes de bois mais aussi sur l'emploi, les revenus et les marchés, et devrait être achevé d'ici la fin de l'année. Pour un complément d'information, contacter ecosistemas@ideam.gov.co

Quota de coca

Tableau 1: Dynamique des cultures illégales dans trois pays andins au cours de la décennie passée
A noter, la superficie totale assez constante dans la colonne de droite

Année	Superficies de cultures illégales par pays et par an (hectares)			
	Bolivie	Pérou	Colombie	Total
1990	50300	121300	40100	211700
1991	47900	120800	37500	206200
1992	45500	129100	37100	211700
1993	47200	108800	39700	195700
1994	48100	108600	45000	201700
1995	48600	115300	50900	214800
1996	48100	94400	67200	209700
1997	45800	68800	79500	194100
1998	38000	51000	101800	190800
1999	21800	38700	122500	183000
2000	14600	34100	136200	184900

Source: Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, dans IDEAM (sous presse): *Approach to an environmental profile of Colombia*. Pour toute information complémentaire, contacter pmartinez@ideam.gov.co

Les données boliviennes sont-elles exactes?

Dans une récente édition du bulletin (AFT 10/1), Wynet Smith de l'Institut des ressources mondiales présente un tableau indiquant que 80% du bois récolté en Bolivie serait prélevé illégalement. Ce chiffre a fait naître la confusion et l'inquiétude aussi bien en Bolivie qu'ailleurs parce que le Gouvernement bolivien et de nombreuses organisations publiques et privées, y compris l'OIBT, contribuent effectivement au développement d'une foresterie modèle dans ce pays. Récemment, le Fonds mondial pour la nature a décerné à la Chambre forestière de Bolivie le prix 'Gift to the Earth' pour avoir fait certifier par le Forest Stewardship Council 1 million d'hectares de forêt tropicale naturelle. En outre, plus de 6 millions d'hectares de forêts boliviennes sont gérés conformément à des plans d'aménagement approuvés par la Surintendance des forêts.

Naturellement, le nouveau modèle d'aménagement forestier durable en Bolivie est un processus d'adoption graduel dans un monde imparfait. Certes, des activités illégales significatives se poursuivent, mais personne ne sait dans quelles proportions. Le projet bolivien d'aménagement durable (Proyecto de Manejo Forestal Sostenible, BOLFOR) entreprend actuellement une étude à ce sujet en coopération avec un projet financé par l'OIBT (Sistema de Información Forestal de Bolivia, SIFORBOL).

Dans l'entretemps, il faudrait se garder de citer des chiffres à la légère. La source indiquée par Dr Smith dans l'article d'AFT est le rapport d'un consultant de la Banque mondiale, A. Contreras-Hermosilla. Nous venons de réexaminer ce rapport et nous y avons trouvé la référence à un *défrichement des forêts* illégal atteignant 80%. Il semble que Dr Smith ait confondu défrichement illégal des forêts et prélèvement illégal de bois. Il convient de noter que peu de bois est originaire des forêts illégalement défrichées en Bolivie. Les résidus laissés dans la forêt sont plutôt en général brûlés lorsque les terres ont été converties en pâturages ou champs agricoles. Les bois prélevés pour être vendus sur les marchés locaux ou internationaux proviennent en majorité de coupes sélectives opérées dans des peuplements forestiers, pour la plupart sous aménagement durable, et quelques-uns de sources non autorisées. De toute évidence, l'article se référait à cette extraction illégale dans les massifs forestiers et non aux zones où les terres sont défrichées pour faire place à d'autres utilisations. Un réexamen du document de Contreras-Hermosilla permettra d'élucider la question.

Nous espérons que l'Institut des ressources mondiales et l'OIBT prendront les mesures nécessaires pour corriger cette erreur à l'intention de leurs lecteurs, il serait regrettable que ceux-ci soient mal informés au sujet de la forêt modèle que nous avons pris tant de peine à créer.

Dr Preston E. Pattie
Projet BOLFOR

Casilla # 6204 Santa Cruz, Bolivie
bolfor@bibosi.scz.entelnet.bo

21 juin 2002

Réponse de l'auteur:

Je remercie Dr Pattie de BOLFOR pour sa lettre et sa demande de clarification. Sa réaction et d'autres réponses à mon article témoignent de l'importance que revêt maintenant la question des activités illégales concernant les forêts.

Je suis certain que Dr Pattie et ses collègues comprennent que l'article était une version très condensée de ce qu'expose le rapport du WRI. Dans sa version intégrale, les problèmes passés, les réformes de la politique forestière et les progrès réalisés par la Bolivie sont décrits dans le corps principal du rapport ainsi que dans une annexe qui résume les informations connues au sujet des activités illégales. Le tableau qui figure dans l'article cherchait simplement à donner des exemples de chiffres concernant les coupes illicites. Il précisait d'ailleurs que bon nombre de ces chiffres remontaient à un certain temps, qu'ils avaient été rassemblés par divers moyens et qu'ils étaient de qualité variable. De plus, la définition de l'exploitation forestière illégale résumée dans l'article et dans le rapport, bien que mettant l'accent sur les coupes illégales, se rapporte à toute une série d'activités illégales qui peuvent se dérouler et se déroulent dans la forêt (par exemple, le braconnage d'espèces sauvages et l'empiétement).

Comme le fait observer Dr Pattie dans sa lettre, la mise en oeuvre du nouveau modèle d'aménagement forestier en Bolivie est progressive et il semble y avoir encore un sérieux problème d'activités forestières illégales malgré de louables progrès. Quoi qu'il en soit, l'article n'avait pas pour objectif de minimiser les progrès réalisés en général ou à un endroit particulier. Son intention était de souligner l'importance du problème et les défis à affronter pour le combattre, et de faire certaines recommandations spécifiques pour en améliorer le suivi afin de contribuer à réduire l'exploitation illégale et le commerce qu'elle alimente.

Je suggérerais à Dr Pattie et aux autres lecteurs intéressés qu'ils obtiennent un exemplaire du rapport intégral (dont la publication a été reportée à septembre 2002). Ils y trouveront des renseignements beaucoup plus détaillés sur ce sujet complexe et sur les efforts déployés pour lutter contre ce problème. Il sera disponible dans le site Web du WRI (www.wri.org) en septembre. Je me ferai un plaisir également d'envoyer la version intégrale du rapport à quiconque me la demandera.

Wynet Smith

Forest Programme

World Resources Institute

10 G St NE, Suite 800

Washington, DC 20002, Etats-Unis

wynet@wri.org; www.wri.org

18 juillet 2002

Demandons moins

J'ai trouvé l'éditorial de l'édition AFT 10/2 particulièrement à propos. Nous, dans les pays 'développés', devrions donner davantage et demander moins.

Mark Willhite

24 juillet 2002

Atelier sur la conservation transfrontière

L'OIBT et l'UICN (Union mondiale pour la nature) ont convoqué un atelier international sur les aires de conservation transfrontières (ACTF) dans les forêts tropicales, dont les objectifs sont les suivants:

- mettre en relief la notion d'ACTF, l'accent étant porté sur les questions et les défis principaux que devrait examiner le Congrès mondial sur les parcs (CMP) qui aura lieu en septembre 2003;
- évaluer les tendances internationales des mécanismes d'ordre politique et institutionnel relatifs au développement des ACTF, notamment les circonstances qui freinent l'appui des pouvoirs publics;
- cerner les questions de politique, de gestion et techniques de l'aménagement transfrontières au niveau des sites, en vue d'intégrer les ACTF dans un paysage élargi pour en garantir la protection et la gestion dans ce contexte;

- faire des recommandations visant à améliorer la formulation et la gestion des projets d'ACTF prévus par l'OIBT, conformément aux directives de bonnes pratiques de l'UICN en matière de coopération transfrontière entre les aires protégées; et
- intensifier les relations de travail en réseau entre le personnel des projets d'ACTF parrainés par l'OIBT, la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et d'autres experts et intervenants.

L'atelier rassemblera des praticiens oeuvrant à l'exécution du Programme d'aires de conservation transfrontières (ACTF) de l'OIBT, ainsi que des experts de l'UICN et d'autres organismes intéressés. Il se tiendra du 17 au 21 février 2003 à Ubon Ratchathani (Thaïlande).

Pour tout complément d'information, contacter: Eva Mueller ou Alastair Sarre, Secrétariat de l'OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; rjm@itto.or.jp ou editor@itto.or.jp, ou Stewart Maginnis, IUCN; Tél 44-22-999 0001; stewart.maginnis@iucn.org

Prise de contact

Je voudrais prendre contact avec des chercheurs dans le domaine de la culture et/ou de l'utilisation du bambou dans le monde entier.

Abraham A. A. Allotey

BSc(Hons) Agriculture, MSc Wood Technology and Management

PO Box 3752

Accra, Ghana, Afrique de l'Ouest

aaaallotey@yahoo.co.uk

Langue: de préférence l'anglais

Je souhaite prendre contact avec des chercheurs qui se consacrent à l'étude de la gestion, de la conservation et de la protection des bassins versants de forêts.

Ing Yohán Suárez

Toledo, Calle Marañón

San Andrés, La Palma

Pinar del Río, CP 24310

Cuba

Langue: de préférence l'espagnol

Décès: Léo Scherman

par Odile Bertin-Faull et Yvonne Cunnington

Le décès inattendu de Léo Scherman, survenu à Londres le 20 juin 2002, a été un choc pour tous ses collègues, interprètes et traducteurs de l'OIBT, et également pour tous les membres du Secrétariat et du Conseil qui se souviendront l'avoir vu, égal à lui-même et en pleine forme, à Bali, lors de la dernière session.

Léo Scherman assurait la coordination des équipes d'interprètes et de traducteurs aux sessions de l'OIBT depuis 1990, avec efficacité, discrétion, et humour.

Né en France, de parents russes, il avait débuté dans le journalisme à Londres à la section française de la BBC, avant de se lancer dans l'interprétation pour en devenir l'un de ses praticiens les plus brillants. A une connaissance très profonde de la langue anglaise il joignait une maîtrise remarquable de la langue française, de ses richesses et de ses subtilités et savait restituer dans toutes leurs nuances et leurs couleurs les discours qu'il interprétait. D'une grande culture et d'une curiosité intellectuelle insatiable, il s'intéressait à tout, adorait les voyages et la découverte, et c'était un compagnon de travail et de voyage plein d'humour et de gentillesse.

Il était très sensible à l'atmosphère amicale et chaleureuse des sessions de l'OIBT et pour rien au monde il n'en aurait raté une. Léo n'avait plus de famille mais sa disparition sera ressentie par ses nombreux amis de par le monde.



Offre de bourses de recherche

La Fondation internationale pour la science (FIS) offre un soutien à de jeunes scientifiques de valeur de pays en développement en leur attribuant des bourses de recherche et en fournissant aux candidats retenus des services additionnels tels que des allocations de déplacement et une assistance pour l'achat d'équipement, par exemple.

La FIS favorise la recherche liée à l'utilisation renouvelable des ressources biologiques dans de nombreux domaines: productions végétales et animales, foresterie, sciences agro-alimentaires, substances naturelles et sciences aquatiques, ainsi qu'à la recherche sur l'utilisation et la conservation durables des écosystèmes naturels, notamment sur des thèmes tels que l'eau et la biodiversité. Les propositions de projets peuvent se rapporter à des processus biologiques, chimiques ou physiques aussi bien qu'aux relations sociales et économiques importantes pour la conservation, la production et l'utilisation renouvelable de la base de ressources biologiques.

Les bourses de recherche, d'un montant maximal de 12 000 dollars des Etats-Unis, couvrent une période de un à trois ans et sont renouvelables deux fois. Elles doivent être utilisées pour l'achat de matériel, les frais de fonctionnement et la documentation scientifique. Les candidats doivent être ressortissants de pays en développement et effectuer leurs recherches dans un de ces pays. Ils devraient être employés par une université ou une institution nationale de recherche dans un pays en développement. La limite d'âge est fixée à 40 ans (moins de 30 ans pour les ressortissants chinois). Les candidats doivent être au début de leur carrière de recherche et doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures, au moins au niveau d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent.

Les candidatures sont présentées sur un formulaire de demande, en anglais ou français. Ce formulaire est fourni par le Secrétariat de la FIS ou peut être téléchargé du site Web de la Fondation. Adresse à contacter pour un complément d'information: FIS, Grev Turegatan 19, S-114 38, Stockholm, Suède. Fax 46 88 85458 1801. info@ifs.se; www.ifs.se

► 7-10 octobre 2002.

Conference on Bringing Back the Forests: Policies and Practices for Degraded Lands and Forests. Adresse: Alias Abdul Jalil, Forest Research Institute Malaysia (FRIM); Tél 60-3-6272 2516; Fax 60-3-6277 3249; foreconf@apafri.upm.edu.my; www.apafri.upm.edu.my/mod/abc.html

► 14-18 octobre 2002.

Interpraevent 2002 in the Pacific Rim: Protection of Habitat against Floods, Debris Flows and Avalanches caused by Heavy Rainfall, Typhoon, Earthquake and Volcanic Activity. Matsumoto, Japon. Adresse: Japan Society of Erosion Control Engineering, Sabo Kaikan, 2-7-5 Hirakawa-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, 102-0093 Japon; Tél 81-3-3263 6701; Fax 81-3-3263 7997. IPR2002@ics-inc.co.jp; www.sabopc.or.jp/IPR2002

► 27-31 octobre 2002.

International Seminar on Strategies to Develop Sustainable Bioenergy Production Systems. Belo Horizonte, Brésil. Adresse: Prof. Laércio Couto; Tél 55-31-3899 1185; sifdc@mail.ufv.br

► 29 octobre-1 novembre 2002. **Sommet mondial sur les montagnes.** Bishkek, Kirghyzstan.

Adresse: Andrei Iatsenia; Tél 41-22-917 8273; Fax 41-22-917 8036; iatsenia@unep.ch; www.globalmountainsummit.org

► 3-4 novembre 2002.

Future Forests 2002. Melbourne, Australie. Adresse: Margaret Blackwell, Future Forests 2002, Abacus Management Pty Ltd, PO Box 77 Pymble NSW 2073 Australie; Fax 61-2-9983 9307; abacus@abacusconf.com

► 3-15 novembre 2002. **XI^e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.** Santiago, Chili.

Adresse: Secrétariat CITES, Maison internationale de l'environnement, Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse; Tél 41-22-917 8139; Fax 41-22-797 3417; cites@unep.ch; www.cites.org

► 4-9 novembre 2002.

Trente-troisième session du Conseil international des bois tropicaux. Yokohama, Japon. Adresse: Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 5-7 novembre 2002.

MADETEC 2002: Technologies and Uses of Wood Reforestation. Belo Horizonte, Brésil. Adresse: Prof. Laércio Couto; Tél 55-31-3899 1185; sifdc@mail.ufv.br

► 10-15 novembre 2002.

EucProd: International Conference on Eucalypt Productivity. Hobart, Tasmanie. Adresse: Penny Archer, Conference Design Pty Ltd, PO Box 342, Sandy Bay, Tasmanie 7006, Australie; Tél 61-3-6224 3773; Fax 61-3-6224 3774; mail@cdesign.com.au; www.cdesign.com.au/eucprod

► 11-17 novembre 2002.

Collaboration and Partnerships in Forestry. Santiago, Chili. IUFRO 6.00.00. Adresse: Susanna Benedetti, Instituto Forestal, Casilla 3085, Santiago, Chili; Tél 56-2-693 0722; Fax 56-2-638 1286; sbenedet@infor.cl

► 15-17 novembre 2002. **Dix-septième session du Forum mondial sur la biodiversité.**

Valencia, Espagne. Adresse: Caroline Martinet, IUCN; Tél 41-22-999 0216;

Fax 41-22-999 0025; caroline.martinet@iucn.org; www.gbfc.ch

► 27-28 novembre 2002.

Asia Timber and Forestry Conference. Kuala Lumpur, Malaisie. Approuvé par l'OIBT. Adresse: The Asia Business Forum, 3 Raffles Place #06-01, Singapour 048617; Tél 65-6536 8676; Fax 65-6536 4350; info@abf.com.sg; www.abf-asia.com

► 3-7 février 2003.

Conférence internationale FAO/OIBT/INAB sur les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable (reportée de juillet 2002). Guatemala City, Guatemala. Adresse: Eva Mueller ou Steven Johnson, Secrétariat de l'OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; rfm@itto.or.jp or eimi@itto.or.jp

► 17-21 février 2003.

Atelier OIBT/IUCN sur l'efficacité croissante des aires de conservation transfrontières dans les forêts tropicales. Ubon Ratchathani, Thaïlande. Adresse: Eva Mueller ou Alastair Sarre, Secrétariat de l'OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; rfm@itto.or.jp ou editor@itto.or.jp

► 11-15 mars 2003.

Properties and Utilization of Tropical Woods. IUFRO 5.03.00 et 5.06.00. Adresse: Gan Kee SENG, Forest Research Institute Malaysia, 52190 Kuala Lumpur Kepong, Malaisie; Fax 60-3-636 7753; ganks@frim.gov.my

► 16-23 mars 2003.

Troisième Forum mondial sur l'eau. Kyoto, Japon. Adresse: Forum Secretariat, Tokyo; Tél 81-3-5212 1645; office@water-forum3.com; www.worldwaterforum.org

► 24-30 mars 2003. **Rôle des plantations forestières dans**

l'aménagement forestier

durable. Wellington, Nouvelle-Zélande. Parrainé par l'OIBT. Adresse: ECPF Secretariat, c/- International Policy, Ministry of Agriculture and Forestry, PO Box 2526, Wellington, Nouvelle-Zélande; Fax 64-4-498 9891; plantedforestrymeeting@maf.govt.nz; www.maf.govt.nz/unff-planted-forestry-meeting

► 6-12 avril 2003. **World Perspective on Short Rotation Forestry for Industrial and Rural Development.** Nauni, Solan, Inde. Adresse: Kartar S. Verma; Tél 91-1792-52270; Fax 91-1792-52242; khuranasolan@yahoo.com

► 6-11 avril 2003. **Atelier international sur Gmelina arborea.** Samarinda, Kalimantan oriental, Indonésie. Adresse: Bill Dvorak, Box 7626, Grinnells Lab. NCSU, Raleigh, NC 27695 Etats-Unis; info@CAMCORE.org; www.CAMCORE.org

► 12-17 mai 2003. **Trente-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux.** Panama City, Panama.

Adresse: Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 22-24 mai 2003. **Economie de l'aménagement forestier durable.** Toronto, Canada.

Adresse: Conference Secretariat; Tél 1-416-9786196; Fax 1-416-9783834; lcsfm@larva.forestry.utoronto.ca

► 26 mai-6 juin 2003.

Troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Genève, Suisse. Adresse: Mia Soderlund, Secretariat FNUF; Tél 1-212-963 3262; Fax 1-212-963 4260; unff@un.org; www.un.org/esa/sustdev/forests.htm

► 8-17 septembre 2003. **Ve Congrès mondial sur les**

parcs. Durban, Afrique du

Sud. Adresse: Peter Shadie, Executive Officer, 2003 World Parks Congress, IUCN Programme on Protected Areas, Rue Mauverney 28, 1196 Gland, Suisse; Tél 41-22-999 0159; Fax 41-22-999 0025; pds@iucn.org; http://wcpa.iucn.org/wpc/wpc.html

► 21-28 septembre 2003.

XII^e Congrès forestier mondial. Québec, Canada. Adresse: XII^e Congrès forestier mondial, PO Box 7275, Charlesbourg, Québec G1G 5E5, Canada; www.wfc2003.org

► 19-31 octobre 2003. **VI^e Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification.**

Bonn, Allemagne. Adresse: Secrétariat CCD; Tél 49-228-815 2800; Fax 49-228-815 2898/99; secretariat@unccd.int; www.unccd.int

► 3-8 novembre 2003.

Trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux. Yokohama, Japon. Adresse: Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 1er avril 2004.

Management of Tropical Dry Forest Woodlands and Savannas: Assessment, Silviculture, Scenarios. Brasilia, Brésil. Adresse: Prof. Dr. José Imana Encinas; Tél 55-61-2736026; Fax 55-61-3470631; imana@guarany.cdp.unb.br

► 8-13 août 2005. **XXII^e Congrès mondial de l'IUFRO.**

Brisbane, Australie. Adresse: Dr Russell Haines, Queensland Forestry Research Institute, PO Box 631, Indooroopilly 4068, Australie; Tél 61-7-3896 9714; Fax 61-7-3896 9628; hainesr@qfri.sez.dpi.qld.gov.au; http://iufro.boku.ac.at

forêts chargées de faire respecter les lois forestières. Au cours de ces derniers mois, nous avons saisi 30 000 m³ d'acajou prélevés illégalement sur des terres indigènes en Amazonie. Ces efforts sont importants pour valider les entreprises d'exploitation forestière opérant légalement; les entreprises honnêtes ne devraient pas être pénalisées par l'existence d'opérations illicites. Si nous voulons que le développement durable soit réel, nous devons créer un climat d'investissement apte à préserver la compétitivité des entreprises qui opèrent dans la légalité

Un autre secteur de gestion forestière dans lequel le Brésil a considérablement progressé est celui de la lutte contre le feu. Le Brésil a l'un des meilleurs programmes de surveillance des feux de forêt sous les tropiques et nous avons récemment augmenté la capacité opérationnelle de protection et de lutte contre les incendies en Amazonie et dans des aires de conservation du pays tout entier; au cours des deux dernières années, nous avons réduit de 86% les cas de feu de forêt dans les aires de conservation. Notre capacité de lutte contre l'incendie est coordonnée au niveau national par l'IBAMA et soutenue par l'armée et une force d'intervention qui se déplacent par avion. Nous pouvons dès lors déployer 500 bombeiros (sapeurs-pompiers basés à Brasilia) vers tout point du Brésil dans un délai de 48 heures. Simultanément, nous constituons des réseaux locaux de sapeurs-pompiers chargés de la lutte préventive et active contre les incendies.

Autres solutions économiques

Les réformes institutionnelles de ce type sont importantes, mais elles ne sont pas suffisantes: il est essentiel de trouver d'autres solutions économiques pour assurer l'utilisation durable des ressources. Nous voulons changer le modèle classique du développement en Amazonie; à cet effet, le gouvernement fédéral a supprimé SUDAN, l'organisme traditionnellement chargé de promouvoir le développement de l'Amazonie. Pour le remplacer, nous sommes en train de mettre en place un autre organisme, l'Agence pour l'Amazonie, en vue de stimuler le développement durable grâce à de nouveaux modèles économiques. Cette agence aura la responsabilité d'un fonds pour le développement régional et son but est de réorienter l'investissement public pour stimuler les activités économiques telles que l'écotourisme et l'aménagement forestier durable sur la base de l'utilisation durable des ressources naturelles. Il existe un potentiel énorme de créer des emplois sans déboiser. Par exemple, le gouvernement brésilien a récemment établi en Amazonie un centre de recherche-développement en matière de biotechnologie. Ce centre, inauguré cette année dans la ville amazonienne de Manaus, est le plus grand de ce type en Amérique latine. La recherche portera sur la biodiversité des produits forestiers et sur le développement de l'utilisation de ces produits par les industries pharmaceutiques, cosmétiques et alimentaires. L'écotourisme est également stimulé grâce à un projet de 200 millions de dollars bénéficiant du soutien de la Banque interaméricaine de développement. Et nous investissons dans le zonage écologique et économique afin de structurer la frontière agricole.

Justice et équité

Le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles

est un problème critique pour le gouvernement national. Une nouvelle loi nationale a été conçue pour le résoudre. La composante principale de cette loi vise à réglementer le partage des bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles, conformément à l'esprit et à la lettre de l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique. Nous avons formé une commission qui en surveillera l'exécution.

Coopération internationale

J'espère avoir adéquatement rendu l'idée que le gouvernement brésilien s'efforce, avec la coopération de nombreux acteurs de la société civile, d'instaurer un développement durable en Amazonie. Mais il me paraît hors de doute que la coopération internationale est essentielle pour compléter ces efforts nationaux, en particulier dans le développement de régimes d'aménagement forestier durables et rémunérateurs. L'OIBT est une organisation capable d'étayer ce qu'elle prêche avec l'action, mais elle pourrait et devrait faire davantage pour soutenir l'aménagement forestier durable et la certification et pour lutter contre l'exploitation forestière et le commerce illicites. Je profite de ce bulletin pour lancer un appel afin que ces questions forestières fondamentales soient privilégiées dans les programmes de l'Organisation et pour que davantage de ressources soient mises à sa disposition.

Vue embrumée du Sommet mondial

Le Sommet mondial sur le développement durable s'est terminé le 4 septembre sur des réactions partagées. Si les personnalités de l'ONU l'ont déclaré un succès, de nombreuses organisations non gouvernementales l'ont qualifié d'échec.

Le principal résultat du Sommet consiste en un document de 27.000 mots approuvé par la plupart des gouvernements participants, qui représente un Plan de mise en oeuvre destiné à orienter les efforts qui devront être déployés pour réaliser le développement durable.

Le principal engagement que définit ce document vise à réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de gens qui n'ont pas accès à la salubrité et à l'eau potable. Les pays se sont en outre engagés à constituer un 'fonds mondial de solidarité' destiné à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement social et humain dans les pays en développement. Mais les contributions à ce fonds seront volontaires.

S'agissant de la certification, les pays ont convenu d'élaborer et d'adopter, dans les cas appropriés, sur une base volontaire et à l'intention des consommateurs, des moyens d'information efficaces, transparents, vérifiables, n'induisant pas en erreur et non discriminatoires pour diffuser des informations relatives à la consommation et à la production durables. Cet accord précise que ces moyens 'ne devraient pas être employés pour dissimuler des obstacles au commerce'.

Dans le cadre des initiatives concernant les forêts annoncées au Sommet, l'Initiative sur les forêts du bassin du Congo, qui fait intervenir l'OIBT en tant que partenaire, a été mentionnée. Le but de ce partenariat est de promouvoir le développement économique, l'atténuation de la pauvreté, une meilleure gouvernance et la conservation des ressources naturelles dans la région, par le soutien

d'un réseau de parcs nationaux, d'aires protégées et de concessions forestières bien gérées, et grâce à l'assistance fournie aux communautés. Le gouvernement des Etats-Unis s'est engagé à verser 53 millions de dollars durant la période 2002-2005 pour aider à mettre en oeuvre ce partenariat. Un partenariat similaire pour les forêts asiatiques a également été annoncé. Au cours du Sommet, l'OIBT a organisé une réunion satellite pour décrire certains des progrès réalisés en matière d'aménagement forestier durable grâce à son programme de projets. Des renseignements détaillés sur cette réunion peuvent être consultés au site www.itto.or.jp/inside/current_news/aug27_2002_success.html

La controverse des subventions accordées à l'agriculture a été abordée mais n'a pas été résolue au Sommet.

Dans un communiqué de presse affirmant l'heureuse réussite du Sommet, son Secrétaire général, Ntini Desai, a déclaré: "Il est impossible de savoir combien de ressources le Sommet a mobilisées mais nous savons qu'elles sont considérables. De plus, bon nombre de ces nouvelles ressources en attireront d'autres, qui renforceront sensiblement les efforts que nous consacrerons à porter le développement durable au niveau suivant ...".

En revanche, un communiqué de presse du Fonds mondial pour la nature a fait valoir que "le Plan de mise en oeuvre ne permettra pas de faire de grands progrès par rapport aux engagements pris à Rio et depuis ... Le piètre résultat de la conférence est aussi la conséquence des efforts délibérés de certains pays d'empêcher le Sommet de s'accorder sur de nouvelles cibles et de nouveaux calendriers."

Compte rendu d'A. Sarre

Des approches innovatrices du développement durable sont adoptées en Amazonie brésilienne, mais il reste des problèmes économiques fondamentaux à résoudre

par Dr Jose Carlos Carvalho

Ministre de l'environnement
Brésil

LE DÉBOISEMENT continue en Amazonie. En tant que ministre de l'environnement, cette situation est loin de me réjouir, mais c'est la réalité. A mesure que la frontière agricole avance, la forêt recule et l'économie amazonienne progresse. Tel est le modèle de développement appliqué en Amazonie; et cette évolution se poursuivra inévitablement jusqu'à ce que de nouveaux modèles réalistes puissent être conçus.

Quelles sont donc les options? Examinons les 'exigences' qui se manifestent dans de nombreux pays développés en faveur de la conservation des forêts tropicales. Elles émanent de plusieurs préoccupations, qui tiennent notamment à la perte de diversité biologique et à la crainte que le déboisement libère du carbone dans l'atmosphère et contribue de ce fait au réchauffement de la planète. On peut en déduire que les forêts tropicales du Brésil et de beaucoup d'autres pays tropicaux assurent des services qui sont précieux pour la communauté mondiale, en particulier le piégeage du carbone et la conservation de la biodiversité mais également le maintien de la qualité de l'eau et de nombreux autres services.

Malheureusement, la seule possibilité pour ces pays de recevoir quelque rémunération que ce soit pour les ressources de leurs forêts semble résider dans une utilisation prédatrice ...

voire inexistants. Peu de pays tropicaux peuvent se permettre de faire face eux-mêmes aux coûts des services mondiaux assurés par leurs forêts. Malheureusement, la seule possibilité pour ces pays de recevoir quelque rémunération que ce soit pour les ressources de leurs forêts semble résider dans une utilisation prédatrice, sous la forme d'une exploitation forestière non durable ou du défrichement de la forêt au profit de l'agriculture, voire les deux.

Or ces services ne sont pas rémunérés. Pour l'instant tout au moins, les marchés mondiaux liés à la conservation de la biodiversité ou au piégeage du carbone sont modestes, voire inexistantes. Peu de pays tropicaux peuvent se permettre de faire face eux-mêmes aux coûts des services mondiaux assurés par leurs forêts. Malheureusement, la seule possibilité pour ces pays de recevoir quelque rémunération que ce soit pour les ressources de leurs forêts semble résider dans une utilisation prédatrice, sous la forme d'une exploitation forestière non durable ou du défrichement de la forêt au profit de l'agriculture, voire les deux.

Un des moyens qui permettraient à la longue aux pays tropicaux de couvrir la plupart des coûts des services mondiaux assurés par leurs forêts consisterait à développer leurs économies: à mesure que les pays s'enrichissent, ils disposent de davantage de ressources à consacrer à la conservation. Il semblerait raisonnable de penser que

les pays riches pourraient faciliter ce processus en acceptant la liberté des échanges.

Hélas, ce n'est pas généralement le cas. Les subventions accordées à l'agriculture par de nombreux pays riches, notamment l'Union européenne, le Japon et les Etats-Unis, vont à l'encontre de la capacité des pays tropicaux en développement de tirer des revenus de l'exportation de leurs produits agricoles. Récemment, on a estimé que les Etats-Unis et l'UE à eux deux subventionnent leurs secteurs agricoles à hauteur de 300 milliards de dollars environ par an. C'est pourquoi les prix que les pays en développement peuvent obtenir des produits agricoles qu'ils exportent sont deux fois moins élevés qu'il y a 20 ans; en toute logique, ne réaliser que la moitié des prix pour des cultures sur le double de la superficie de terres est une incitation de plus au déboisement. C'est la raison pour laquelle je trouve le moins bizarre la rhétorique de beaucoup de pays développés au sujet de 'l'atténuation de la pauvreté' dans les pays en développement. Le commerce international est dominé par les plus grandes économies et agit souvent en contradiction avec la rhétorique de lutte contre la pauvreté. Il est de plus en plus évident que sans changements fondamentaux dans l'ordre économique, l'expression 'développement durable' n'est qu'un simple slogan vide de sens.

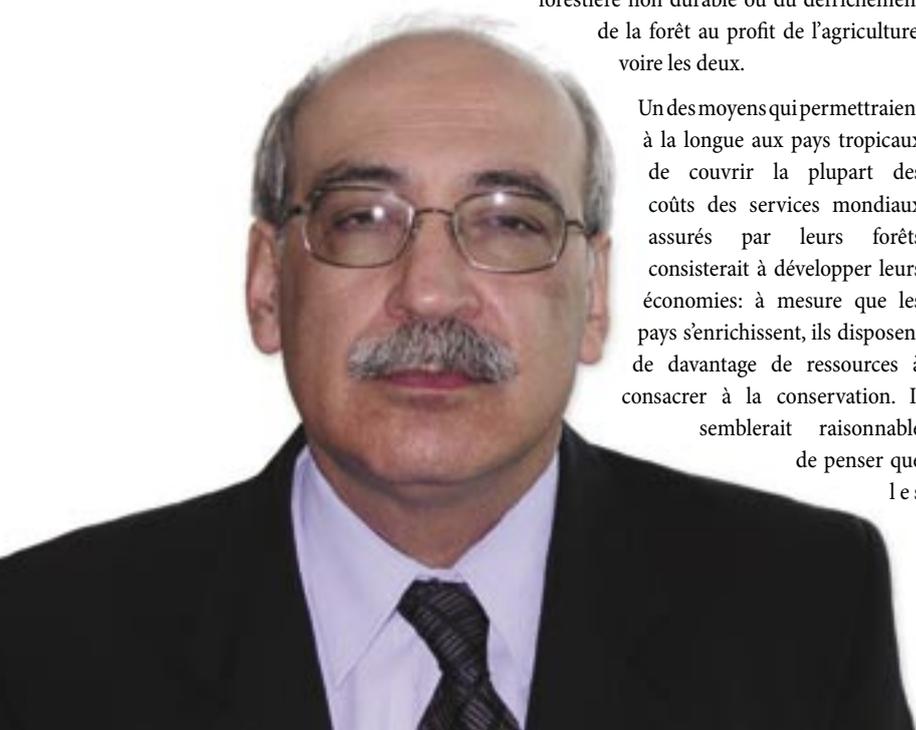
Les actions entreprises

Néanmoins, tout ne se présente pas sous de sombres couleurs. Au Brésil, nous faisons de notre mieux pour favoriser le développement durable en Amazonie. Je suis le premier forestier de profession à diriger le ministère de l'environnement au Brésil, auquel a été imparté un mandat global de politique environnementale et forestière au Brésil. J'étais précédemment, pendant trois ans, secrétaire exécutif (Vice-ministre) et c'est en cette qualité que j'ai coordonné les questions forestières.

Nous avons été témoins de quelques importants progrès. En 2000, nous avons mis en place le Programme forestier national brésilien à l'issue d'une vaste consultation ayant fait intervenir la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires. Au niveau institutionnel, nous avons créé le poste de secrétaire chargé des forêts et de la biodiversité et une direction au sein de l'IBAMA (Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles) pour diriger l'exécution du Programme forestier national au niveau fédéral.

Les activités qui débutent actuellement auront des incidences majeures sur le terrain. Par exemple, le ministère de l'aménagement du territoire a récemment approuvé une proposition du ministère de l'environnement de prévoir des crédits budgétaires de 200 millions de dollars EU sollicités auprès de la Banque mondiale, afin d'encourager l'adoption de meilleures pratiques de gestion des terres, telles que l'agroforesterie d'entreprises agricoles familiales de petite et moyenne échelle, dans le cadre de partenariats étroits avec le secteur privé. Ce prêt est maintenant à l'étude par la Banque mondiale.

Nous renforçons également l'application des lois. Par exemple, vingt Etats disposent maintenant de leurs propres polices des



Suite à la page 31